



CS_2024_02

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 16 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février, à neuf heures trente, se sont réunis Salle Rabelais de l'Espace Champilambart à VALLET, sur convocation adressée le neuf février deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : M. Philippe CADOREL et Mme Edith MARGUIN ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL (*pouvoir reçu de Pierre LAUDEN*), Yves TAILLANDIER et Mme Hélène COUTELLER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Jean-François RICARD et Martin PELÉ ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : M. Jean-Luc GRÉGOIRE et Mme Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Paul SEZESTRE, Yves DAUVÉ (*pouvoir reçu de Christine CHEVALIER*) et Arnel VION (*pouvoir reçu de Jean-François CHARRIER*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Jean-Michel CLAUDE, Laurent MERCIER, Jacques PRAUD, Éric LUCAS et Luc LÉPICIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET, Didier BROUSSARD et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Raymond CHARBONNIER (*pouvoir reçu de Fabrice SANCHEZ*), Alain COUTRET, Pascal EVAÏN et Roland SCLAVARENO ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Christian GAUTHIER ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir reçu de Mickaël DERANGEON*), Daniel BENARD, Claude CAUDAL et Thierry RICCI ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Jean-Guy CORNU, Pascal DABIN, Jean-Marc JOUNIER, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY, Pascal PAILLARD, Denis THIBAUD, Thierry BEAUQUIN, Thierry COIGNET et Bernard GENDRONNEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Marc JOUNIER

Titulaires : 57

Quorum : 29

Présents : 41

Votants : 46

Pouvoirs : 5

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : M. Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yoann DORNER et Pierre LAUDEN (*pouvoir donné à Patrick CORBEL*) ; **RÉGION DE BLAIN** : M. Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-François CHARRIER (*pouvoir donné à Arnel VION*) et Jean-Luc BESNIER et Mme Christine CHEVALIER (*pouvoir donné à Yves DAUVE*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET et M. Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Benoît LELIEVRE et David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : MM. Mickaël DERANGEON (*pouvoir donné à Jean-Michel BRARD*) et Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Patrick BERNIER, Cédric BIDON, Yvon JACOB, Luc NORMAND et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Fabrice SANCHEZ (*pouvoir donné à Raymond CHARBONNIER*) ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER, Thierry GRASSINEAU, Hervé CREMET, Youssef KAMLI et Vincent YVON.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un rapport doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce rapport est présenté aux membres du comité syndical, il présente notamment :

- les orientations budgétaires 2024,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat.

Les membres du comité sont invités à débattre de ces orientations budgétaires 2024.

Au terme du débat d'orientation budgétaire,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L.5211-1 et L.2312-1,

Vu le rapport,

Considérant que le budget primitif 2024 sera établi en fonction des éléments examinés lors de ce débat d'orientation budgétaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 réalisé sur la base du rapport transmis en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Michel BRARD



CS_2024_02

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 20/02/2024

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 20/02/2024

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Année 2024

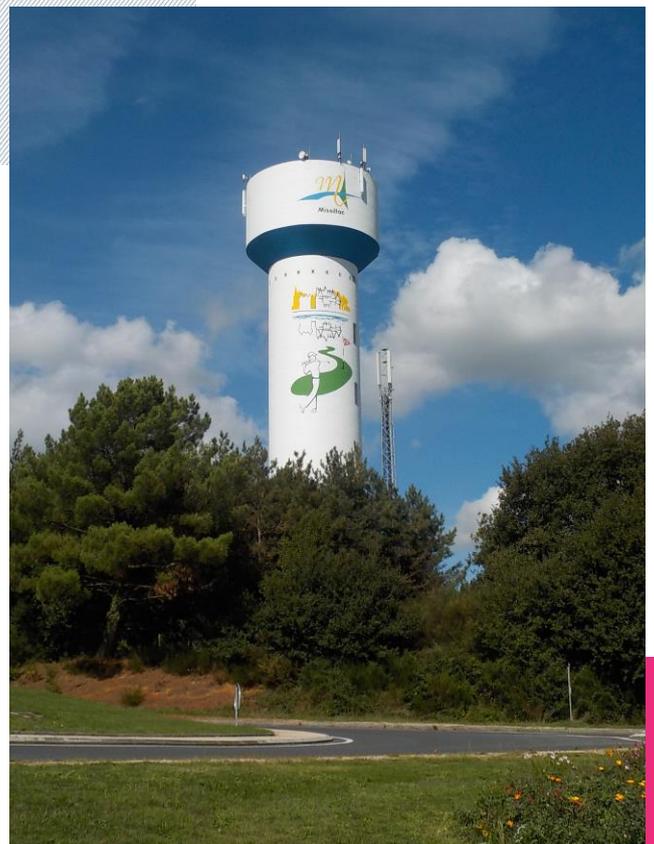


TABLE DES MATIERES

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE



PREAMBULE :	4
CADRE REGLEMENTAIRE	4
1. CONTEXTE, ENJEUX ET STRATEGIE	5
1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE	5
1.1.1. CONTEXTE NATIONAL : PROJECTION MACROECONOMIQUE 2023-2026	5
1.1.2. CONTEXTE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL	6
1.1.3. CONTEXTE ATLANTIC'EAU	8
1.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'ATLANTIC'EAU (2024-2028)	10
1.2.1. LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU	10
1.2.2. LA GESTION QUALITATIVE DE L'EAU :	12
LA GESTION DES RISQUES	14
LA GARANTIE D'UNE EAU DE QUALITE	14
1.2.3. LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC RENDU AUX USAGERS	15
1.2.4. EXPERTISE INTERNE	15
2. DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE	16
2.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE	16
2.1.1. LA PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2023	16
2.1.2. LES CHARGES D'EXPLOITATION DU SERVICE	17
2.1.3. CHARGES PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	19
2.1.4. CHARGES DE PERSONNEL ET EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES	20
2.1.5. AUTRES CHARGES	21
2.1.6. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES (IMPAYES SUR CREANCES D'EAU)	23
2.1.7. EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES D'EXPLOITATION	24
2.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE	24
2.2.1. LES PRODUITS D'EXPLOITATION DU SERVICE	24
2.2.2. LES RECETTES COMPLEMENTAIRES	26
3. EQUILIBRE BUDGETAIRE	28
3.1. COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2023 ET RESULTATS	28
3.1.1. SECTION D'EXPLOITATION ET SON RESULTAT PROVISoire	28

3.1.2.	SECTION D'INVESTISSEMENT ET SON RESULTAT	28
3.1.3.	RESULTATS D'EXPLOITATION CUMULES	
3.2.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2024-2028	31
3.2.1.	RESULTATS ANNUELS D'EXERCICE	31
3.2.2.	RESULTATS D'EXERCICE CUMULES.....	32
3.2.3.	EQUILIBRE ANNUEL DE LA SECTION DE GESTION	32
3.3.	EPARGNE	33
3.3.1.	DEFINITIONS.....	33
3.3.2.	RATIOS D'EPARGNE.....	34
4.	GESTION DE LA DETTE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	35
4.1.	SUIVI DE LA DETTE	35
4.1.1.	ENCOURS DE LA DETTE	35
4.1.2.	CAPACITE DE DESENDETTEMENT.....	37
5.	L'INVESTISSEMENT.....	38
5.1.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT STRUCTURANT	38
5.1.1.	ETAT D'ACTIF AU 31/12/2023	39
5.1.2.	LES AIDES A L'INVESTISSEMENT DE L'ETAT ET DE L'AGENCE L'EAU LOIRE-BRETAGNE.....	39
5.2.	PROGRAMMATION PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS	40
5.2.1.	LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PRODUCTION	40
5.2.2.	LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT TRANSPORT ET INTERCONNEXIONS.....	42
5.2.3.	LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DISTRIBUTION	43
5.2.4.	LES AUTRES INVESTISSEMENTS.....	45
	CONCLUSION.....	47

PREAMBULE :

CADRE REGLEMENTAIRE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales et des établissements publics. Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le DOB a vocation à éclairer les élus dans les choix budgétaires et financiers qui détermineront les priorités pour les années à venir.

Le rapport d'orientations budgétaires doit comporter :

- ❖ Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en terme de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- ❖ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programmes,
- ❖ Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Servant de support au débat, le présent rapport d'orientations budgétaires soumis s'articule autour des thématiques suivantes :

- ❖ Orientations budgétaires établies aux vu des résultats et portant notamment sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- ❖ Hypothèses d'évolution retenues en matière tarifaire,
- ❖ Evolution des effectifs et des charges de personnel,
- ❖ Orientations envisagées en matière de programmation d'investissement et des enveloppes affectées,
- ❖ Structure et gestion de la dette contractée et perspectives d'évolution en cours.

Ce rapport fait l'objet d'un débat de l'assemblée délibérante et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture. Le Rapport d'Orientations Budgétaire est mis en ligne sur le site Internet d'atlantic'eau (article L.2313-1 du CGCT).

1. CONTEXTE, ENJEUX ET STRATEGIE

1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1.1. CONTEXTE NATIONAL : PROJECTION MACROECONOMIQUE 2023-2026

Selon la note de conjoncture de la Banque de France de décembre 2023, l'économie française parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession.

Projection : la banque de France indique une croissance de l'ordre de 0,8% pour l'année 2023, les projections pour les années 2024, 2025 et 2026 affichant respectivement une évolution de 0,9%, 1,3% et 1,6%. Cette accélération pour 2026 suppose que les effets des chocs récents pesant sur l'économie française (choc de prélèvement extérieur, resserrement des conditions monétaires et financières) se seront estompés à cet horizon.

- L'INFLATION** : après avoir atteint un pic début 2023, l'inflation totale (indice IPCH « Indice des Prix à la Consommation Harmonisé ») continuerait à refluer. Après une moyenne annuelle de 5,7%, en 2023, elle diminuerait fortement à 2,5% en 2024. L'inflation totale baisserait nettement sur l'ensemble de l'horizon de prévision, aidée par les prix de l'énergie ; mais l'inflation sous-jacente (IPCH hors énergie et alimentation) se replierait également quoiqu'un peu plus lentement. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait à 2% au plus tard d'ici 2025 et se maintiendrait ensuite à un rythme un peu inférieur.

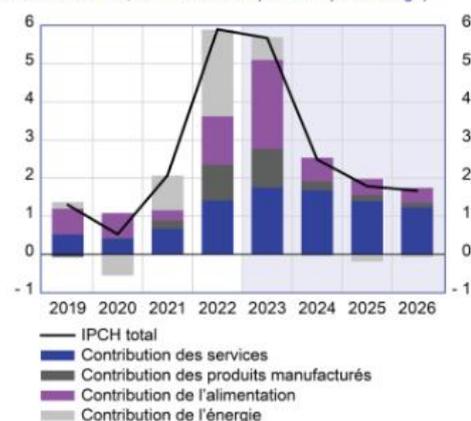
Concernant plus spécifiquement l'évaluation au plus près de la hausse des prix supportée par les communes et plus généralement par le secteur public local, l'AMF - Association des Maires de France – calcule le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Ainsi, en prenant en compte « ce panier », **la hausse des prix enregistrée par les communes sur leurs dépenses en 2023 est de 7,7 % au 1er semestre 2023 sur un an**, contre 4,9% pour la même période en 2022. Avec l'estimation d'un trimestre supplémentaire, elle pourrait marquer un léger ralentissement, conséquence notamment du recul des prix de l'énergie. Elle n'en demeurerait pas moins particulièrement importante, pour partie en raison de la poursuite de la hausse des taux d'intérêt entamée en juillet 2022, puisqu'elle serait de 6,0% au troisième trimestre 2023 (5,5 % pour l'indice des prix à la consommation hors tabac).

En 2024, l'inflation totale reculerait à 2,5% et l'inflation hors énergie et alimentation diminuerait plus lentement à 2,8%.

En 2025 et 2026, l'inflation totale reculerait à respectivement à 1,8% et 1,7% et l'inflation hors énergie et alimentation à 2,2% et 1,9%.

Décomposition de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé)

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



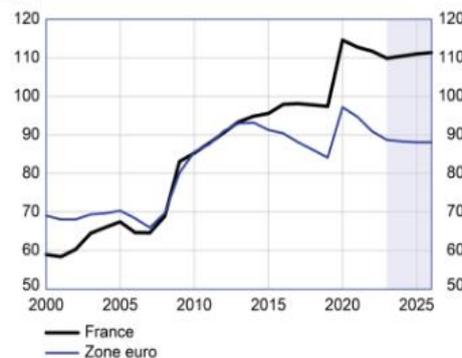
Sources : Insee jusqu'en 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

- **Consommation des ménages et investissement des entreprises** : révisée à la hausse en 2023, la consommation des ménages redeviendrait le principal moteur de la croissance. Après un creux en 2024 sous l'effet notamment du resserrement monétaire et financier, l'investissement des entreprises retrouverait du dynamisme à partir de 2025.

- **TAUX D'INTERETS** La Banque Centrale Européenne (BCE) a relevé en septembre ses taux d'intérêt directeurs de 25 points de base, portant le taux de dépôt à 4,00% et le taux de refinancement à 4,50%. Le jeudi 26 octobre 2023, pour la première fois depuis juin 2022, le conseil des gouverneurs de la BCE a ainsi décidé de maintenir les taux d'intérêt inchangés. Il faudra probablement attendre au moins juillet 2024 pour que l'institution de Francfort commence à assouplir son resserrement monétaire, la lutte contre l'inflation se poursuivant.

Dettes publiques en France et en zone euro

(en % du PIB)



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2022, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleuté.

En conclusion : l'activité resterait ralentie en 2024 avant de se raffermir ensuite. En 2024, la croissance serait davantage tirée par la consommation des ménages, sous l'effet du repli de l'inflation, bénéfique au pouvoir d'achat des salaires, et de la baisse du taux d'épargne. En 2025, la croissance bénéficierait également d'une amélioration de l'investissement privé, car l'effet du resserrement des conditions monétaires et financière serait moindre. En 2026, ces tendances se renforceraient pour engendrer une reprise dynamique.

Sources : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-decembre-2023>

<https://www.amf.asso.fr/documents-indice-prix-depenses-communales-2023/41953>

1.1.2. CONTEXTE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL

Conjoncture économique :

Au 3ème trimestre 2023, l'activité des Pays de la Loire montre de nombreux signes de ralentissement. Le nombre de demandeurs d'emploi augmente ainsi que le taux de chômage, qui reste toutefois le plus bas de France. Le nombre d'intérimaires est toujours en diminution tout comme le recours aux contrats aidés et aux différentes mesures d'accompagnement existantes. Les défaillances d'entreprise poursuivent leur augmentation. Néanmoins, l'emploi salarié augmente légèrement, l'activité partielle est de nouveau en diminution, le nombre d'apprentis est en hausse tout comme le nombre de création d'entreprise. Du côté social, la baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA et d'allocataires de l'ASS se poursuit. A l'inverse, le nombre d'allocataires de l'AAH comme le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité continue d'augmenter.

Source : <https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/Bulletin-de-conjoncture>

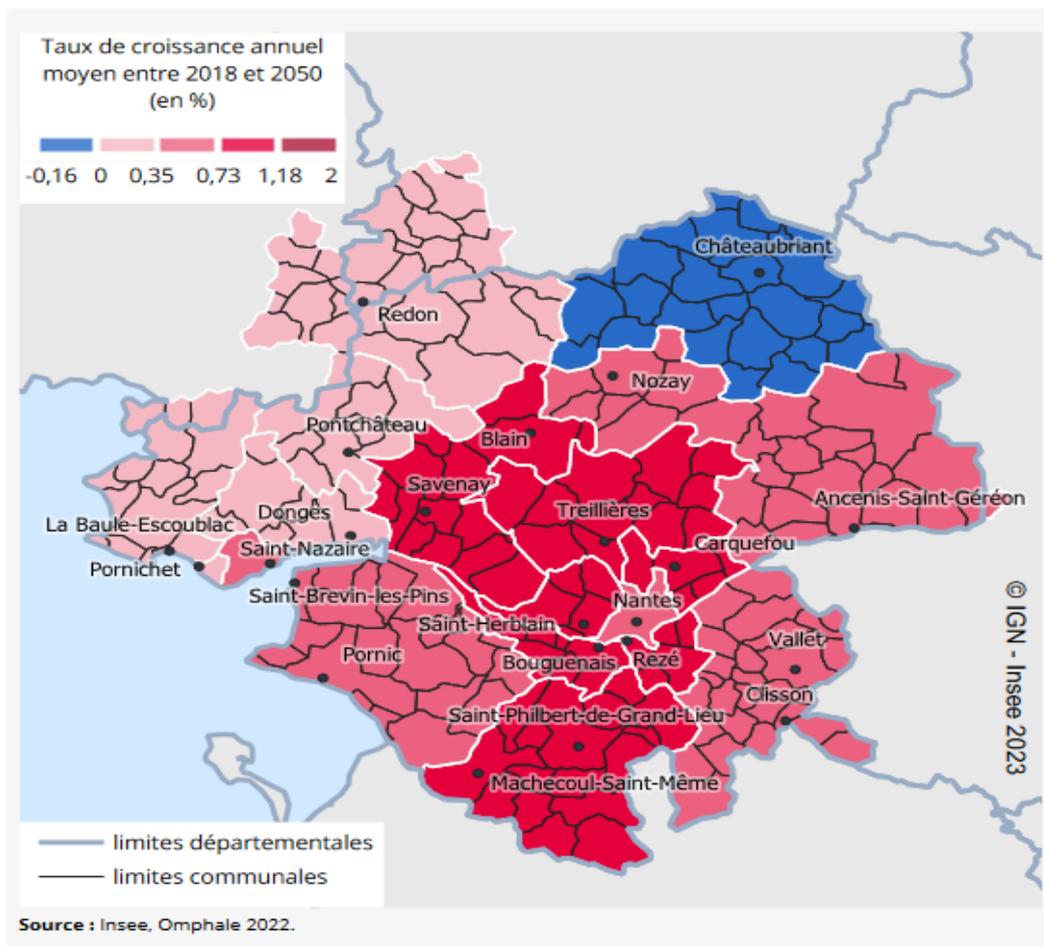
Conjoncture démographique :

Au 1^{er} janvier 2024, le chiffre de la population légale du département est de **1 457 806 habitants** (date de référence statistique : 1^{er} janvier 2021).

Vers une atténuation de la dynamique démographique de la Loire-Atlantique : selon le scénario de référence d'une étude récemment publiée par l'INSEE (*Insee Analyses Pays de la Loire • n° 119 • Octobre 2023*), la population de la Loire-Atlantique atteindrait 1 700 000 habitants en 2050. La croissance proviendrait majoritairement du solde migratoire. Ce dernier deviendrait le seul moteur de croissance à partir de 2044, date à laquelle le nombre de décès dépasserait le nombre de naissances. Entre 2018 et 2050, la croissance démographique ralentirait dans toutes les zones du département par rapport à la période 2008-2018. Elle resterait néanmoins plus marquée dans la métropole nantaise (hors Nantes) ainsi que dans les zones incluant Treillières, Savenay et Blain, Machecoul-Saint-Même et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. À l'inverse, la hausse de population serait plus modérée au pourtour nord du département. Le nombre d'habitants diminuerait légèrement chaque année entre 2018 et 2050 dans la zone incluant Châteaubriant. La population départementale cesserait de croître à partir de 2059.

D'autres scénarios envisagés aboutiraient soit à un retournement plus précoce de la croissance démographique, soit à une croissance ininterrompue. Dans tous les scénarios, la population départementale vieillirait.

Croissance démographique - Taux de croissance annuel moyen entre 2018 et 2050 selon le scénario de référence, par zone d'étude :



Sources : https://observatoire.loire-atlantique.fr/44/les-statistiques/population-de-la-loire-atlantique/p1_10364

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7703615#titre-bloc-1>

Concernant l'évolution du nombre d'abonnés d'atlantic'eau, celui-ci a augmenté grâce à l'attractivité du territoire d'atlantic'eau et à l'adhésion de la commune de Châteaubriant en 2019. À l'inverse, l'année 2022 a été marquée par le départ de CSMA (-15% d'abonnés par rapport à 2021 sur la région de Grandlieu).

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
 Reçu en préfecture le 20/02/2024
 Publié le 20/02/2024
 ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
REGION D'ANCENIS	24 431	24 796	25 109	26 393	26 932	27 252
CAMPBON / SILLON DE BRETAGNE	26 128	26 280	26 704	27 135	27 969	28 447
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE	16 274	16 381	16 662	16 908	17 198	17 380
REGION DE GRANDLIEU	27 067	27 337	28 079	28 558	29 251	24 784
REGION DE GUEMENE-PENFAO	8 593	8 512	8 615	8 752	8 900	8 927
PAYS DE LA MEE	11 533	11 500	16 822	17 055	17 326	17 526
REGION DU VAL SAINT MARTIN	27 231	28 415	29 074	29 396	30 018	30 302
REGION DE NORT SUR ERDRE	32 474	32 907	33 646	34 253	35 079	35 537
REGION DE PONT-CHÂTEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS	17 180	17 251	17 445	17 808	18 284	18 431
PAYS DE RETZ	18 582	18 835	19 223	19 644	20 235	20 797
REGION DU VIGNOBLE	32 649	32 912	33 748	34 183	34 883	21 423
TOTAL	242 142	245 126	255 127	260 085	266 075	250 806
<i>Evolution n/n-1 (en %)</i>	-7%	1%	4%	2%	2%	-6%
<i>Evolution totale (en %)</i>	4%					

*Evolution du nombre d'abonnés d'atlantic'eau entre 2017 et 2022.
 (2019 : adhésion de la commune de Châteaubriant)
 (2022 : retrait CSMA)*

1.1.3. CONTEXTE ATLANTIC'EAU

Atlantic'eau exerce les compétences obligatoires « transport et distribution d'eau potable » et la compétence optionnelle « production d'eau potable » sur la quasi-totalité de son territoire, le SAEP de Vignoble-Grandlieu conservant la gestion de ses ouvrages de production d'eau potable. L'ensemble de l'activité du syndicat est retracé dans un budget unique établi sous la nomenclature comptable M49, ses recettes provenant de la facturation du service d'eau potable auprès des abonnés. L'exploitation du service est confiée à des opérateurs privés après procédure de mise en concurrence.

Au 1^{er} janvier 2024, à l'issue d'une procédure de modification statutaire menée en 2023, le périmètre d'atlantic'eau s'est étendu à la commune historique de Saint-Sigismond qui a rejoint la commune nouvelle d'Ingrandes Le Fresne-sur-Loire.

Le contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte atlantic'eau, à compter de l'exercice 2017, a été inscrit au programme des travaux de **la chambre régionale des comptes Pays de la Loire** pour l'année 2022. Le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes notifié le 17/03/2023 a été présenté au comité syndical lors de sa séance du 31 mars 2023. Une réponse écrite à ces observations avait été apportée par M. le Président par courrier en date du 15 mars 2023.

Trois recommandations ont été émises par la chambre régionale des comptes :

- Finaliser et adopter en 2023 le règlement budgétaire et financier
- Réexaminer les modalités de tarification en vue d'inciter toutes les catégories d'usagers à une meilleure utilisation de la ressource
- Evaluer de manière sincère les dépenses budgétaires d'investissement conformément à l'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ensemble des recommandations a été prise en compte :

- **Le règlement budgétaire et financier** d'atlantic'eau a ainsi été adopté par le comité syndical du 24 novembre 2023.
- Le comité syndical d'atlantic'eau a modifié la structure tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2024 en supprimant la dégressivité du tarif.
- L'évaluation des dépenses budgétaires d'investissement sont désormais intégrées dans le travail d'élaboration budgétaire du syndicat. Le budget 2023 avait d'ailleurs fait l'objet d'un ajustement en ce sens lors de la DM1 du 5 juillet 2023.

Les effets de la hausse de l'inflation se sont poursuivis en 2023 : le coût des travaux est en forte augmentation (+ 15 % par rapport aux prévisions).

Une actualisation de près de 16% est également attendue sur la rémunération des exploitants et les frais d'achat d'eau devraient également fortement augmenter (+4%). L'impact sur les annuités d'emprunt a été estimé à + 353 k€ en 2023.

Enfin l'impact financier des nouveaux contrats de délégation de service public s'avère particulièrement important (+600 k€ en moyenne par an) : cela s'explique notamment par un niveau de prix relativement bas des contrats précédents arrivés à échéance. Les prochains renouvellements ont été intégrés dans la prospective financière en tenant compte de cet élément (ex : nouveaux contrats de délégation confié à la société Véolia sur les secteurs de Campbon et de Sillon pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2024).

GESTION PATRIMONIALE : FEEDER SOUS LA LOIRE

L'année 2023 a été marquée par la réussite de la première phase du projet du feeder sous la Loire qui conditionne l'ensemble du projet avec pour objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable du sud Loire.

En effet, l'alimentation des usagers sud Loire est une réelle priorité : en cas de défaillance de l'usine de Basse Goulaine ou bien du feeder de transport sud Loire, l'alimentation serait très fortement compromise.

Ces travaux comprennent la traversée de la Loire par Micro-tunnelier et la pose d'une canalisation gravitaire jusqu'à un futur réservoir de stockage à Couëron. La deuxième phase du projet s'exécutera de 2024 à 2025 avec la canalisation de transport sur environ 16 km et la construction d'un réservoir de stockage. Le coût global du projet est estimé à 28 M€ HT.

La sécurisation sud-Loire se poursuivra par le doublement de la liaison Basse Goulaine – Les Pégères.

GESTION QUANTITATIVE : LA SITUATION ESTIVALE 2023

Le territoire d'atlantic'eau est à 70% dépendant de la Loire pour son approvisionnement.

Si la situation hydraulique des ressources exploitées par atlantic'eau a été satisfaisante et n'a pas posé de difficulté particulière en 2023, une attention continue est portée sur les ressources les plus superficielles suivant l'évolution des conditions météorologiques.

GESTION QUALITATIVE : PESTICIDES ET METABOLITES DANS L'EAU

Au cours de l'année 2023, atlantic'eau a détecté la présence sur quasiment toutes ses ressources d'un métabolite du chlorothalonil, **le R471811**, classé pertinent par l'ANSES en janvier 2022. La molécule mère est considérée comme cancérigène probable par les autorités sanitaires européennes. La grande problématique réside dans le fait que les charbons actifs utilisés dans le processus de traitement retiennent pour partie cette molécule mais ne permettent pas de garantir toujours une concentration en sortie de traitement inférieure à 0.1µg/l.

Compte-tenu des risques importants sur la qualité de l'eau produite, atlantic'eau a donc lancé deux programmes de modernisation sur les usines de Nort sur Erdre (rénovation complète de la filière avec

traitement complet au charbon actif micro-grains à lit fluidisé, sécurisation (stockage et refoulement vers l'ouest du territoire) et de Massérac (rénovation traitement complet au charbon actif micro-grains à lit fluidisé, sécurisation

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE

Les usines de Saffré (modernisation de la filière de traitement), d'Anceaume (optimisation de la filière de traitement, dans l'attente de la construction d'une nouvelle usine) et du Val Saint Martin (construction d'une nouvelle usine) seront modernisées ensuite.

Par ailleurs, dans le cadre d'une recherche de nouveaux micropolluants dans la ressource en eau de Missillac, réalisée par la SAUR pour le compte d'atlantic'eau, il a été détecté la présence de **DMS** (diméthylsulfamide) à de fortes concentrations, plus de 26 fois la norme eau potable. Avant d'être distribuée, l'eau traitée était toutefois diluée dans le château d'eau de Missillac avec celle provenant de l'usine de Férel. Le forage a été immédiatement arrêté à la demande d'atlantic'eau. Un surpresseur provisoire a été mis en place pour maintenir la pression et sécuriser l'approvisionnement depuis Férel via Cap-atlantique, notamment à l'approche des fortes consommations de l'été. Un surpresseur définitif sera installé en 2024/2025.

Un cas de dépassement de nitrates sur le territoire de Nort-sur-Erdre a été constaté le 19/01/23 (51 mg/l pour une norme réglementaire fixée à 50mg/l) conduisant à la mise à la disposition d'eau embouteillée auprès des populations sensibles concernées dans l'après-midi du 20/01/23. Par principe de précaution, la consommation de l'eau du robinet a ainsi été temporairement déconseillée uniquement pour les femmes enceintes et les nourrissons jusqu'à 12 mois. Ce dépassement s'est produit en l'absence de dilution possible de l'eau du Plessis-Pas-Brunet avec l'eau de l'usine de Mazerolles qui rencontre des difficultés à traiter le manganèse de ses eaux brutes. Des modifications ont depuis été opérées afin de ne plus dépasser la norme réglementaire fixée à 50mg/l.

1.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'ATLANTIC'EAU (2024-2028)

Atlantic'eau a pour mission de distribuer une eau de qualité, en quantité suffisante et à un prix maîtrisé.

En juillet 2023, atlantic'eau a voté son projet stratégique. Il conviendra de mettre en place une organisation interne afin d'en mesurer en continue le résultat des actions menées.

Atlantic'eau demeure une structure soucieuse de la qualité de l'eau potable qui développe une activité interne de recherche et développement, en toute indépendance, et en communique les résultats. L'année 2024 permettra d'inscrire cette action innovante et ambitieuse dans le temps, et d'établir ces principes forts dans le cadre du « séminaire 2024 ». L'année 2024 sera également consacrée à travailler sur le positionnement stratégique d'atlantic'eau notamment dans les relations avec ses collectivités adhérentes et les institutions publiques.

Atlantic'eau poursuivra également sa collaboration avec Territoire d'Energie 44 dans le domaine numérique à travers le projet L.A GEO DATA : mise à jour du PCRS Image, lancement du PCRS Vecteur, animation des activités.

1.2.1. LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

LA SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les opérations de sécurisation de l'approvisionnement en eau deviennent une priorité dans un contexte de réchauffement climatique où les épisodes de fortes chaleurs associées à un déficit d'eau ne manqueront pas de se répéter dans les années à venir.

Un nouveau schéma départemental est en cours d'élaboration sous la maîtrise d'ouvrage du Département. L'objectif initial était une conclusion pour fin 2023. Toutefois, lors du dernier comité de pilotage du 1er septembre 2023, les collectivités ont unanimement souhaité que la phase de diagnostic soit approfondie avant d'envisager le nouveau schéma.

Concernant atlantic'eau, il a été rappelé :

- la vigilance à avoir sur la ressource quantitative et particulièrement le GIP Loire-Estuaire à prendre en compte).
- l'importance d'une prise en compte de la saisonnalité pour les consommations domestiques
- la nécessité d'hypothèse objective (baisse de la pression agricole et industrielle, baisse de la consommation domestique...)
- la confirmation de la position forte d'atlantic'eau sur la nécessité de sanctuariser les aires d'alimentations des captages en y interdisant l'utilisation de pesticides, seule solution de garantir la sécurité sanitaire de l'eau brute à termes.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE

En parallèle de la poursuite du schéma départemental, atlantic'eau doit mener de nouvelles études (schémas directeurs, internes, modélisations) en vue d'identifier les besoins et les moyens à mettre en œuvre pour sécuriser l'ensemble de son territoire.

La protection des sites de production existants ainsi que la recherche de nouvelles ressources de qualité demeurent par ailleurs primordiales. Atlantic'eau a confié à SCE, en fin d'année dernière, la réalisation d'une étude préliminaire de recherche en eau souterraine dans les alluvions de la Loire entre Nantes et Ancenis. Plus précisément, la zone de recherche est comprise :

- Entre l'amont de l'île de La Chênaie à Saint-Julien-de-Concelles où le SAEP de Vignoble-Grandlieu conduit des recherches en eau souterraines ;
- Et l'aval du secteur d'Ancenis où atlantic'eau prévoit la réalisation de recherches en eau souterraine spécifiques pour la création d'un nouveau site de captage en complément de la prise d'eau sur la Loire.

Un programme de première phase d'investigations sur ces sites a été établi et comprend des prospections géophysiques ainsi que des sondages de reconnaissance. Ces investigations permettront d'identifier le ou les site(s) le(s) plus prometteur(s) où sera conduite ensuite une seconde phase de qualification par forages et pompages d'essai. La mise en œuvre de la première phase d'investigations est prévue sur l'année 2024.

L'effort d'investissement sur le transport et les interconnexions sera particulièrement conséquent sur les 5 prochaines années dans un contexte d'augmentation de la population et de raréfaction de la ressource disponible.

Le transfert d'eau brute issue de sites de stockages (carrières) demeure également une piste de réflexion afin de sécuriser les approvisionnements en eau des stations de production d'eau potable.

Enfin, atlantic'eau participe aux groupes de réflexions menées par les intercommunalités au sujet de la réutilisation des eaux usées.

LA SENSIBILISATION AUX ECONOMIES D'EAU

Une politique plus active de sensibilisation à la réduction des besoins en eau potable doit être menée pour inciter aux économies d'eau. A cet effet, une commission « économies d'eau » travaille sur un plan d'actions.

Atlantic'eau a également fait évoluer sa politique tarifaire en mettant fin au barème dégressif. Depuis de nombreuses années, les gros consommateurs d'eau bénéficiaient d'un tarif au m³ très inférieur à celui des usagers domestiques. Dans une démarche d'incitation aux économies d'eau, cette dégressivité du tarif a donc été supprimée à compter de 2024, les consommateurs de plus 1 000 m³ par an se voyant appliquer une augmentation importante (+ 0,32 € à + 0,35 € par m³) pour rattraper le prix au m³ des faibles consommateurs.

Le travail sur la tarification devra se poursuivre sur le volet incitatif.

LA PERFORMANCE DU RESEAU

Afin de maintenir la qualité du service et améliorer l'étanchéité des réseaux, atlantic'eau réalise un programme soutenu de renouvellement qui s'appuie sur une enveloppe financière fine de son réseau. Cela se traduit par une enveloppe annuelle dans le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024 et fuites),
Reçu en préfecture le 20/02/2024 technique-
Publié le Moyenne de 18,9M€ inscrite
ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE

Par ailleurs, des objectifs ambitieux de performance d'étanchéité du réseau sont fixés aux délégataires. En cas non atteinte, des pénalités financières non négligeables sont appliquées. En 2023, ces pénalités se sont chiffrées à 393k€. L'intérêt de recourir à la télérelève ou à d'autres techniques en vue d'atteindre des objectifs d'étanchéité plus élevés est également étudié

En outre, avec deux nouveaux contrats concernés, le montant total des pénalités pour « factures impayées et relève effective » perçues en 2023 au titre de l'année 2022 s'est chiffré à 336k€.

La recherche d'une qualité de service s'est également traduite par l'introduction d'une nouvelle pénalité dans les contrats du Pays de la Mée et de Pontchâteau/Guémené-Penfao. Il s'agit du respect du délai de 4 mois pour remettre les factures d'eau impayées à atlantic'eau (121k€ de pénalités sur le contrat de Pont-Château Guémené-Penfao). La pénalité relative à la mise à niveau du SIG s'est élevée à 55k€. Enfin, de fortes pénalités relatives à l'âge des compteurs au titre des fins de contrats de délégation sur Nort-sur-Erdre et Vignoble ont été appliquées : 857k€.

1.2.2. LA GESTION QUALITATIVE DE L'EAU :

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE : UN ENJEU DE SANTE PUBLIQUE.

Au vu de la contamination généralisée des ressources en eau, des inquiétudes de la population qui s'interroge sur les impacts sur la santé humaine, de la difficulté à analyser ces molécules et à en évaluer leurs potentiels effets conjugués ou « effets cocktails », atlantic'eau mène une politique active et exigeante en termes de qualité d'eau distribuée.

Elle se concrétise d'abord par une démarche de Recherche & Développement qui vise à analyser la présence, la concentration et les effets des molécules quelle que soit leur origine (pesticides, médicaments, microplastiques...). Atlantic'eau a notamment recours aux services de laboratoires spécialisés, lance ou répond à des appels à projets et s'inscrit véritablement dans une dynamique de recherche partenariale avec la communauté scientifique.

Aussi, en 2024, atlantic'eau va poursuivre ses analyses et recherches en s'appuyant sur des outils développés en 2023 et qui ont fait leur preuve, à savoir l'empreinte chimique et les bio-essais.

En lien avec l'INSERM, atlantic'eau participe financièrement à la réalisation d'une thèse dans le cadre de l'appel à projet « Allocations doctorales cofinancées » de la Région Pays-de-la-Loire. Nom du projet : « Effets de pesticides présents dans l'eau potable sur le neuro-développement et élaboration de nouveaux bioessais ». Il s'agit ainsi d'identifier l'impact « santé » ou non de polluants/résidus encore présents dans les eaux de boisson, malgré les techniques de traitement mise en œuvre par les gestionnaires de l'eau. Cette thèse, ainsi que les bio-essais poursuivis en parallèle, permettront d'identifier les polluants qui passent à travers la barrière intestinale, ce qui devrait constituer un véritable outil d'aide à la décision en permettant d'identifier les polluants à traiter ou pas.

Pour mener à bien cette politique, **atlantic'eau va investir 1,2 million d'euros sur les 5 prochaines années.**

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'article L. 1321-2 du code de la santé publique rend obligatoire l'instauration des « périmètres de protection des captages » (PPC) autour des points de prélèvement en eau.

Aujourd'hui, tous les points de prélèvements d'atlantic'eau disposent de périmètres de protection, excepté celui de Saffré pour lequel la procédure est relancée.

Au vu de l'évolution des connaissances, atlantic'eau peut être amené à devoir adapter les limites de ces périmètres et les mesures associées.

La révision des périmètres de protection des captages de Massérac compte la réalisation d'un 3^{ème} forage et surtout interdire l'usage de pesticides sur le périmètre rapproché. L'enquête publique relative à la révision des périmètres de protection est prévue en 2024.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE



Une démarche comparable est en cours pour le périmètre de protection du captage de Nort sur Erdre, avec une approche étendue aux pollutions diffuses.

Sur le fondement des articles R. 212-4 et R. 212-14 du code de l'environnement, 5 captages ont été classés prioritaires « au titre du Grenelle de l'environnement » sur le territoire d'atlantic'eau : Gâtineaux et Gros Caillou, Machecoul, Nort-sur-Erdre, Saffré et Freigné. Initiés dès 2019 par atlantic'eau, puis repris par la DDTM en 2021, les réflexions et les échanges sur les programmes d'actions à même d'améliorer la qualité de l'eau ont permis la signature des arrêtés préfectoraux définissant le programme d'action des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) pour Saffré (2022) et Machecoul (2023). L'arrêté ZSCE pour Nort sur Erdre est attendu pour 2024.

Ces captages prioritaires bénéficient d'actions et de financements ciblés, parfois prévus dans un contrat territorial eau (CT Eau). Le contrat Erdre a été signé en 2023, celui pour la baie de Bourgneuf est attendu pour 2024.

Par ailleurs, pour éviter le recours aux moyens chimiques, atlantic'eau apporte sur fonds propres une aide financière au désherbage mécanique tant sur le fonctionnement (aide par hectare désherbé) que sur l'investissement. En 2023, 90 k€ en fonctionnement (€/ha) ont été apportés pour 3 cumas et 28 exploitants agricoles. Pour rappel, en 2022, 85 k€ avaient été versés en fonctionnement (€/ha) pour 3 cumas et 34 exploitants agricoles et 24 k€ en investissement.

En 2021, atlantic'eau s'est engagé dans une démarche volontariste et concertée en vue d'atteindre à échéance 2040 le non-usage de tous produits phytosanitaires sur la nappe de Saffré. Cette dynamique réunit aujourd'hui l'ensemble des acteurs situés sur le bassin versant de Saffré et prend la forme d'une charte de territoire. Pour accompagner le changement de pratiques, atlantic'eau recourt au dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en apportant une aide complémentaire (environ 400k€ sur 5 ans) à celle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (1,44M€). 24 des 100 agriculteurs concernés ont conventionné pour une durée de 5 années. En 2023, 415 k€ ont été versés en PSE pour 24 exploitations (fond AELB uniquement). Pour rappel, en 2022, 360 k€ avaient été versés pour 24 exploitations (fond AELB uniquement).

Enfin, Atlantic'eau a conventionné avec la chambre régionale d'agriculture pour assurer une mise en œuvre efficace des dispositifs proposés aux agriculteurs afin de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques agricoles, et les encourager à réduire, voire à supprimer, l'usage de pesticides (montant de la convention 70 040 €, dont 56 832€ à la charge d'atlantic'eau - convention 2023). Cette convention est reconduite en 2024 pour un montant estimé de 80 000€ dont 65 000€ à la charge d'atlantic'eau.

LE TRAITEMENT DE L'EAU

La présence de métabolites du métolachlore à des teneurs significatives a conduit atlantic'eau à améliorer l'efficacité du traitement et à investir massivement dans la modernisation de ses usines d'eau potable. Malgré le récent avis de l'Anses classant « non pertinent » l'ESA-Métolachlore, atlantic'eau a décidé de produire et distribuer une eau ne dépassant pas la norme de 0,1µg/l pour tout pesticide et ses métabolites qu'ils soient classés « pertinents » ou « non pertinents ».

En effet, de nouveaux pesticides et métabolites seront prochainement détectés au vu de l'évolution des techniques analytiques et la pertinence ou non d'un métabolite peut évoluer en fonction des études de l'ANSES.

Dans l'attente des travaux de modernisation des filières, nécessaires pour traiter ces nouveaux pesticides et métabolites (dans la limite des possibilités de renouvellements préventifs de charbons actifs).

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE

Dans son avis du 06/07/2022 relatif aux risques associés à la consommation de nitrites et de nitrates, l'ANSES préconise d'évaluer, à la lumière des nouvelles données épidémiologiques et toxicologiques, la pertinence de la limite de qualité de 50 mg/l de nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine. Compte tenu des études citées, des teneurs en nitrates constatées sur certaines ressources, atlantic'eau s'est fixé comme objectif de respecter le niveau guide de 25 mg/l dans l'eau distribuée en procédant soit par dilution soit par traitement complémentaire.

Des modifications seront vraisemblablement à envisager sur l'usine de Nort sur Erdre.

Enfin, une étude hydrogéologique sur le fonctionnement de la nappe de Mazerolles a été confiée par atlantic'eau à l'école de Mines. Elle a pour objectif de comprendre l'évolution des teneurs en fer, manganèse et COT. En fonction des recommandations (débit exploitable, conditions d'exploitation...), une réhabilitation plus conséquente de l'usine de Mazerolles pourra être envisagée.

LA GESTION DES RISQUES

L'ordonnance du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine rend obligatoire la réalisation d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE). Atlantic'eau a déjà initié sur deux unités de distribution cette démarche préventive visant à garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet du consommateur : secteur du Pays de Retz et du Val-Saint-Martin. Elle sera progressivement déployée sur le secteur du Vignoble puis sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, atlantic'eau a confié à un prestataire une étude de sûreté de ses installations vis-à-vis des actes de malveillance qui se traduit par un programme d'investissement conséquent dans les prochaines années. La restitution de cette étude fait apparaître une liste d'investissements de 5 M€ sur 5 ans, à répartir sur les territoires.

LA GARANTIE D'UNE EAU DE QUALITE

En conclusion, atlantic'eau réaffirme l'engagement pris lors du comité syndical du 05 juillet 2023, (axe stratégique n°1), à savoir « *Garantir la qualité de l'eau : un enjeu de santé publique* ».

Atlantic'eau s'est donné pour objectif de distribuer une eau répondant aux enjeux de santé publique au vu de l'état des connaissances :

- . respectant à minima les références et les limites de qualité réglementaires
- . ne dépassant pas la norme de 0,1µg/l pour tout pesticide et ses métabolites qu'ils soient classés « pertinents » ou « non pertinents »
- . se rapprochant du niveau guide de 25mg/l dans l'eau distribuée pour le paramètre nitrates dans l'eau distribuée

Aussi atlantic'eau veille à actionner tous leviers d'action disponibles, que ce soit par l'adaptation des filières de traitement de ses usines, l'optimisation des filières actuelles lorsque possible, ou bien encore une action diversifiée et volontariste pour la protection de ses aires de captages.

Ces actions se font en lien étroit avec les enseignements issus de ses analyses et recherches.

Par une information transparente sur sa qualité, un pôle de référence sur la qualité de l'eau, atlantic'eau souhaite redonner confiance aux usagers dans l'eau distribuée

Atlantic'eau exploite les services de production et de distribution d'eau potable au moyen de délégations de service public, conformément à l'article L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales. Au 1er janvier 2024, 10 contrats de délégation de service public sont en cours. S'y ajoute une délégation spécifique pour le service public de transport d'eau potable sur le sud de la Loire. En 2023, l'usine de production de Machecoul-Saint-Même a été intégrée dans le contrat de délégation de service public du Pays de Retz.

Après une période de forte concurrence entre les délégataires ayant conduit à la signature de contrats très avantageux financièrement, il a été constaté ces dernières années une augmentation sensible de leur rémunération, conforme toutefois aux estimations du consultant accompagnant la collectivité. La conclusion de délégations par « territoires hydrauliques » permet une plus grande concurrence. Cette pluralité d'opérateurs devrait être propice à la maîtrise du coût et à l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

Comme indiqué précédemment, l'inflation constatée n'est pas sans conséquence sur les charges d'exploitation et ce surcoût sera intégré aux prospectives budgétaires.

L'année 2024 débute avec le nouveau contrat de délégation confié à Véolia sur le secteur de Campbon et Sillon. Il convient de préciser qu'atlantic'eau a décidé de ne plus retenir l'option « télérelève » dans les contrats de délégation de service public laquelle pourrait être confiée le cas échéant à un prestataire via un marché public. Préalablement, atlantic'eau va réaliser une étude sur l'opportunité d'un déploiement sur l'ensemble du périmètre syndical.

Enfin, les services d'eau potable du Val Saint Martin d'une part et de la Communauté de Communes Sud Estuaire d'autre part sont exploités actuellement par deux délégations de service public ayant pris effet respectivement au 1er janvier 2013 et 1er janvier 2018. Compte-tenu de leurs fins le 31 décembre 2024, une consultation globale sera conduite en 2024 pour effectivité au 1^{er} janvier 2025.

1.2.4. EXPERTISE INTERNE

Atlantic'eau s'organise autour de 4 services composés d'agents multidisciplinaires (techniciens, administratifs, juristes, financiers) et couvre un large panel de thématiques autour de l'eau : hydraulique, génie-civil, chimie, hydrogéologie, agronomie, environnement, délégation de service public et marchés publics, informatique...

Cette expertise permet à atlantic'eau de se doter de moyens permettant d'accompagner les élus dans la conduite d'un service public de l'eau potable performant et répondant aux attentes sociétales autour de l'eau potable.

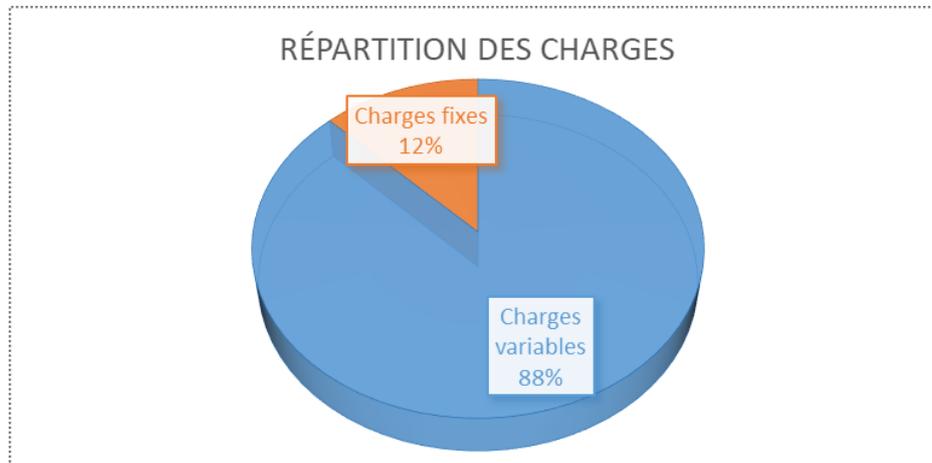
En 2023, le syndicat a renforcé son suivi de la gestion clientèle en lien avec les délégataires par le recrutement d'un agent chargé plus particulièrement du suivi des créances d'eau impayées.

Une réflexion doit se poursuivre sur le déploiement d'une maîtrise d'œuvre interne afin de mieux maîtriser le coût et la qualité des travaux réalisés sur le réseau.

2. DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

2.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

2.1.1. LA PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2023



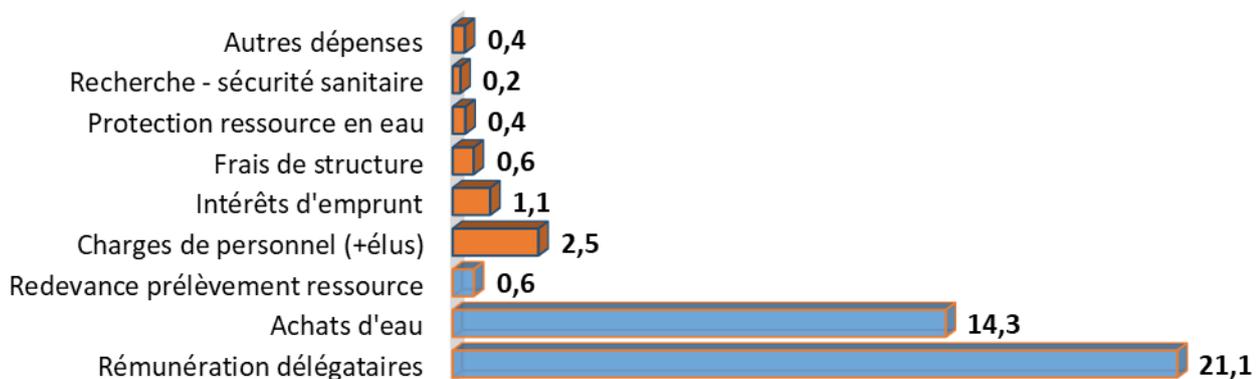
Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées de charges variables conditionnées :

- ⇒ aux volumes d'eau produits, transportés et distribués,
- ⇒ aux achats effectués auprès d'autres producteurs d'eau selon un prix au m3 contractuel,
- ⇒ à la redevance annuelle pour prélèvement sur la ressource en eau

Les charges fixes sont les postes de dépenses qui ne varient pas en fonction de l'exploitation du service. Elles concernent essentiellement :

- ⇒ Les charges liées à la protection de la ressource en eau
- ⇒ Les charges de personnel
- ⇒ Les frais de structure (moyens généraux) et les autres charges de gestion courante non liées à l'exploitation du service
- ⇒ Les intérêts d'emprunt
- ⇒ Les charges exceptionnelles

CHARGES 2023 PAR NATURE (EN M€)



2.1.2. LES CHARGES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les prévisions d'exploitation ont été ajustées pour l'année 2024 en fonction des évolutions récentes constatées en 2023, telles que la mise en service durable du traitement physico-chimique du manganèse sur l'usine de potabilisation de Mazerolles par exemple, ou encore en fonction des éléments financiers relatifs à de nouveaux contrats de délégation de service public comme celui du territoire de Sillon-Campbon. Il est tenu compte également des évolutions prévisibles des tarifs contractuels liées aux formules d'actualisation ou des quantités (volumes et équivalents-abonnés).

Pour la période 2025-2028, les simulations budgétaires ont été établies sur la base des hypothèses suivantes :

- Volume acheté à l'extérieur : +1,2% par an
- Rémunération des exploitants :
 - o production : + 2,5% par an
 - o transport : + 3,2% par an
 - o distribution : +2% par an.

➤ Frais d'achat d'eau :

o Frais d'achat d'eau aux collectivités extérieures :

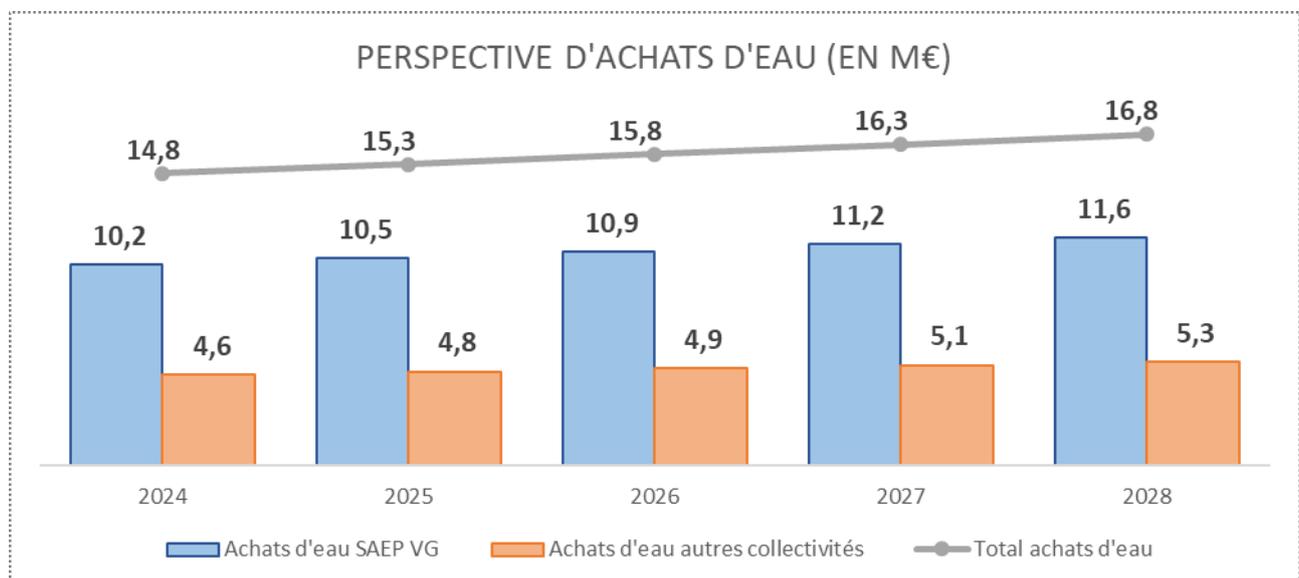
En 2023, les achats d'eau en gros diminuent en volume, notamment du fait d'une baisse de la consommation de la centrale EDF de Cordemais par rapport à 2022. L'année 2023 a aussi été marquée par la prise d'effet dès le 1er janvier de la nouvelle convention d'achat d'eau en gros à la CARENE.

Une augmentation moyenne de 1,3% des frais d'achats d'eau en gros est prévue pour 2024.

Sur les 4 années suivantes (2025 à 2028), l'évolution globale des frais d'achat d'eau aux collectivités extérieures a été estimée en prenant comme hypothèses : + 1,2% sur le volume et + 2% sur le prix d'achat.

o Frais d'achat d'eau au SAEP Vignoble Grandlieu :

Pour 2024, l'évolution des frais d'achat d'eau depuis l'usine de Basse-Goulaine a été estimée en prenant comme hypothèse + 0,5% sur le volume et + 4% sur le tarif. Pour les 4 années suivantes (2025 à 2028), l'évolution a été estimée en prenant comme hypothèse + 1,2% sur le volume et + 2% sur le prix d'achat.



Compte-tenu des éléments pris en compte pour la projection des achats est prévue sur la période avec un montant qui devrait avoisiner 14,8M€ en 2028.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE

➤ **Production Atlantic'eau :**

Pour 2024, la rémunération des délégataires pour les contrats en cours est estimée à presque + 20%. Certaines formules d'actualisation de contrats sont inflationnistes. D'autre part, chaque année atlantic'eau doit prendre en charge des frais supplémentaires de charbon actif en grains non prévus au contrat initial de la région d'Ancenis afin de traiter l'ESA-métolachlore (300k€ en 2024). Enfin, l'exploitation durable du traitement physico-chimique de l'usine de Mazerolles a été pris en compte (130k€/an).

Sur les 4 années suivantes (2025 à 2028), l'évolution du coût de production a été estimée en prenant comme hypothèse +0,5% des volumes produits et +2% d'actualisation de la rémunération des délégataires. La mise en service de la nouvelle filière de traitement à l'usine de Nort-sur-Erdre en 2024 allège la dépense de 100k€ par an, les travaux sur l'usine de Massérac en 2025 n'ont quant à eux pas d'impact financier sur la rémunération. Les travaux sur l'usine de Saffré ont un impact prévisible de 90 k€ par an en 2027 alors que le traitement de l'ESA-métolachlore sur l'usine d'Ancenis est estimé à 250 k€ par an de 2026 à 2028 (inclus au contrat à partir de 2026).

➤ **Rémunération des exploitants pour le transport et la distribution :**

Concernant le transport :

Pour 2024 il est estimé une augmentation de la rémunération du délégataire à hauteur de 17% (révision des indices conformément au contrat d'affermage) et +0,1% des volumes livrés.

Pour la période 2025-2028, la rémunération du délégataire sur le contrat de transport a été appréciée en prenant en compte les simulations relatives à l'évolution des volumes livrés (+1,2%) et du coefficient d'actualisation prévu au contrat (environ 2%/an).

Concernant la distribution :

Pour l'année 2024 sont prévues :

- La rémunération du nouveau délégataire pour Sillon-Campbon conformément au compte d'exploitation prévisionnel de la 1ère année d'application
- Des actualisations entre 3 et 14% des tarifs selon les contrats en cours, de légères augmentations de volumes et d'équivalents-abonnements, adaptées aux évolutions de chaque territoire.

Pour la période 2025-2028, l'actualisation de la rémunération du délégataire a été établie sur la base d'une évolution de 2% par an d'actualisation du coût de distribution. Il est également pris en compte le renouvellement futur des contrats arrivant à échéance prochainement, plus ou moins impactant selon le niveau de rémunération actuel.

➤ **Rémunération des travaux liés à l'exploitation :**

Il est prévu 3,6M€ de dépenses en 2024. Par la suite, une augmentation de 1% par an sur la période 2025-2028 est prévue.

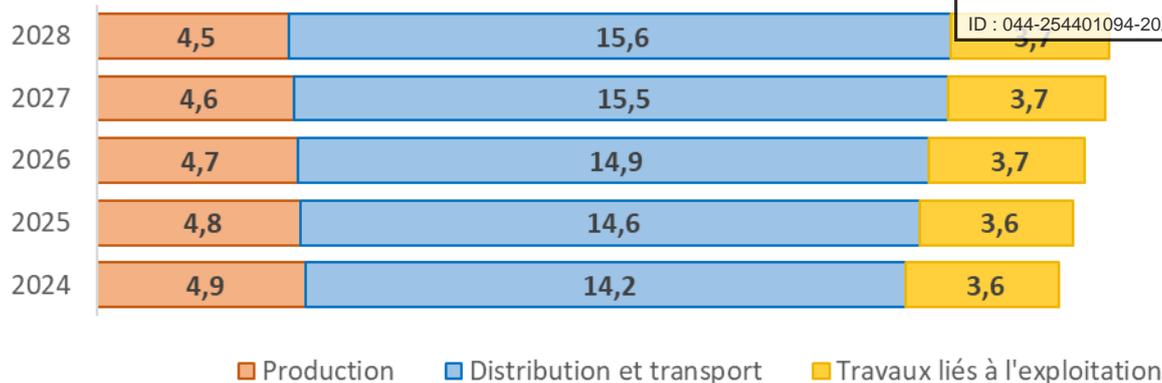
PERSPECTIVE REMUNERATION DELEGATAIRE (EN M€)

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE



2.1.3. CHARGES PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les opérations de protection de la ressource en eau sont l'une des composantes du coût de production.

Les estimations financières pour les exercices 2024 à 2028 sont susceptibles de fortement évoluer : l'indemnisation du non usage des produits phytopharmaceutiques au sein des périmètres de protection des captages, si cette préconisation est retenue, peut nécessiter le versement d'indemnités ou d'aides conséquentes.

Les charges liées à la gestion de la ressource en eau ont été estimées à 5,9 M€ sur 5 ans, subventions déduites (~8M€ hors subventions).

Pour l'année 2024, elles s'élèvent à 1 160 k€ (DOB 2023 : 817 k€) en incluant les dépenses déjà engagées les années précédentes non soldées et les subventions.

	2024	2025	2026	2027	2028	Total général
Fonctionnement	1 160 000 €	2 410 000 €	1 066 000 €	565 000 €	663 000 €	5 864 000 €

Les principales dépenses prévues sur 2024 - 2028 (aides financières Agence de l'Eau, Département, Région, Etat non déduites) concernent essentiellement :

En fonctionnement : 8 027 k€ (recettes attendues = 2 163 k€)

- **L'accompagnement des acteurs pour limiter les risques de pollutions diffuses (Saffré – Nort-sur-Erdre – Gâtineaux – Machecoul – Freigné) : ~1 485 k€**

- L'accompagnement agricole : reliquats d'azote, modèle « lame drainante », étude disponibilité matériel désherbage mécanique, diagnostics MAEC : ~110 k€
- Accompagnement technique des agriculteurs au désherbage mécanique, accompagnement juridique d'atlantic'eau, étude filières : 125 k€
- Convention avec la Chambre d'Agriculture : 435 k€
- Accompagnement du désherbage mécanique : 300 k€
- Paiements pour Services Environnementaux à Saffré- part atlantic'eau : 500 k€
- Communication : 15 k€

- **Les actions de suivi : 650 k€**

- Les suivis qualité d'eau (cours d'eau et piézomètres) : 390 k€
- Les suivis milieux (faune-flore) (55k€), étude piscicole (15k€) : 70 k€
- Gestion des piézomètres (10k€), gestion des données (40€), convention
- Modélisation : 50 k€
- Gestion des données : 40 k€

• **Les procédures administratives : 5 455 k€**

- Modification/Instauration des Périmètres Protection Captages Nort-sur-Erdre, Massérac, Saffré et Sion-les Mines : études, état parcellaire, notification : ~100 k€
- Mise en conformité avec les arrêtés préfectoraux instaurant les périmètres de protection et les servitudes associées - Etude ou travaux de mise en conformité pour Machecoul (95k€), Massérac (150k€), Saffré (45k€), VSM (560k) : 850 k€
- Indemnisation des servitudes à Massérac (3,1 M€) et Saffré (780k€) et Nort (570k€) : 4 450 k€
- Consignation indemnités : 55 k€

• **Les travaux de protection et d'entretien du foncier d'atlantique'eau dans les PPC : 130 k€**

- Entretien des propriétés dans les périmètres de protection des captages (PPI des étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou, parcelles à St Gildas des Bois et Soulvache) : 130 k€

• **Les travaux liés aux forages et suivis des nappes et pollution : 185 k€**

- Régénération Missillac : 50 k€
- Convention BRGM : 50 k€
- Suivi pour détection pollution éventuelle (30k€), diagnostic DMS (35k€), repérage déchets (20k€) : 85 k€

2.1.4. CHARGES DE PERSONNEL ET EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les dépenses de personnel évoluent en fonction de plusieurs facteurs :

✓ **Facteurs externes**

La revalorisation des grilles indiciaires ou de la valeur du point indiciaire

L'évolution des taux des cotisations patronales

✓ **Facteurs internes**

L'impact des mesures individuelles liées à l'évolution des carrières des agents : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne.

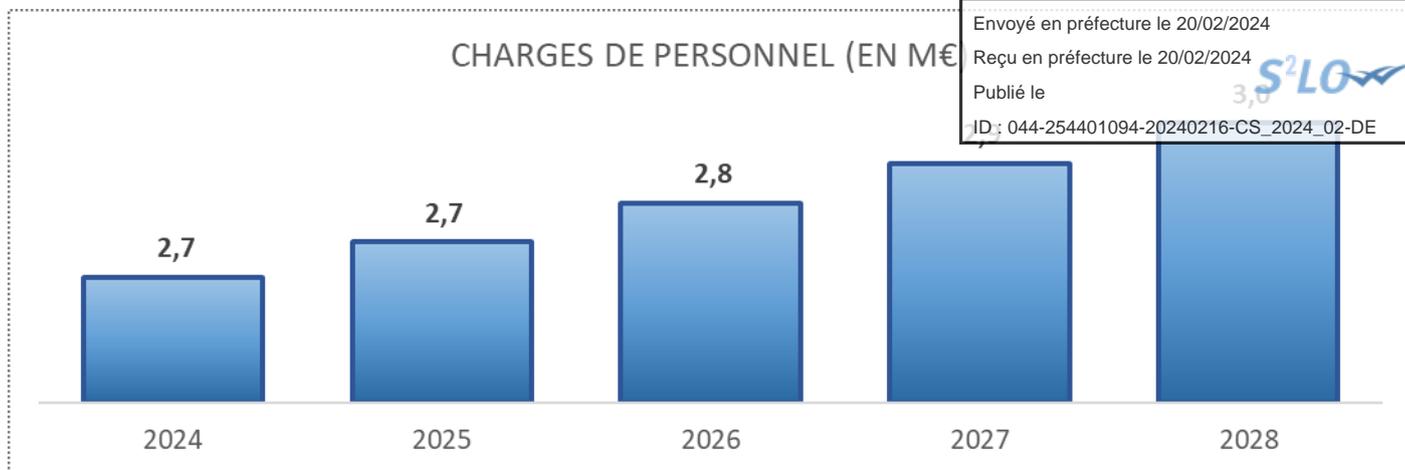
Les recrutements sur des emplois nouveaux (titulaires ou contractuels) et pour le remplacement ponctuel d'agents en congé maladie, congé maternité ou pour accroissement temporaire d'activité.

Le régime indemnitaire, qui a fait l'objet d'une refonte en 2017, dans le cadre du RIFSEEP, dispositif de régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise.

La provision au titre des jours de compte épargne temps (CET) doit être actualisée au vu des comptes des agents au 31 janvier 2024, afin de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur des CET par l'ensemble des personnels, en application de l'instruction M49.

L'analyse de ces facteurs d'évolution de charges de personnel conduit à une estimation à la hausse pour 2024 de l'ordre 180 k€ par rapport au budget 2023 (BP+DM), soit une enveloppe de 2,7M€.

Pour la période 2025-2028, une évolution annuelle de 3% des charges de personnel a été retenue.



Le calcul de la prospective financière sur cinq ans est basé sur un temps de travail par agent de 1607 heures pour une quotité de travail de 100% et un effectif au 1^{er} janvier 2024 composé ainsi :

		Catégories				Totaux	
		Sexe	A	B	C		
Emplois fonctionnels	Titulaires	F				0	1
		H	1			1	
	Contractuels	F				0	
		H				0	
Administratifs	Titulaires	F	3	4	5	12	17
		H	3			3	
	Contractuels	F	0		1	1	
		H		1		1	
Techniques	Titulaires	F	5	2		7	21
		H	3	1		4	
	Contractuels	F	2	1		3	
		H	4	3		7	
Total		F	10	7	6	23	39
		H	11	5	0	16	
ETP		F	9,3	6,6	5,8	21,7	37,5
		H	11	4,8		15,8	

2.1.5. AUTRES CHARGES

SECURITE SANITAIRE : RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Depuis le début du mandat, atlantic'eau mène une politique ambitieuse d'analyse de la qualité de l'eau en ayant recours à des procédés innovants notamment les bio-essais et l'empreinte chimique.

Après s'être inscrit en 2021 dans un projet corrélant les données physico-chimiques avec les données éco-toxicologiques acquises sur les échantillons d'eau, atlantic'eau a poursuivi ses actions en 2022 (création d'un poste d'ingénieur) et en 2023 avec un nombre d'analyses qui n'a cessé de croître avec une exécution du budget à hauteur de 225 k€ (+100% en un an).

L'année a été marquée par l'attribution d'un co-financement dans le cadre d'un projet sur les effets des pesticides présents dans l'eau potable sur le neurodéveloppement et l'élaboration de nouveaux bioessais. A cet effet et en partenariat avec l'Inserm, une convention engage atlantic'eau à financer une thèse sur cette thématique pour un montant de 77 k€ sur 3 ans.

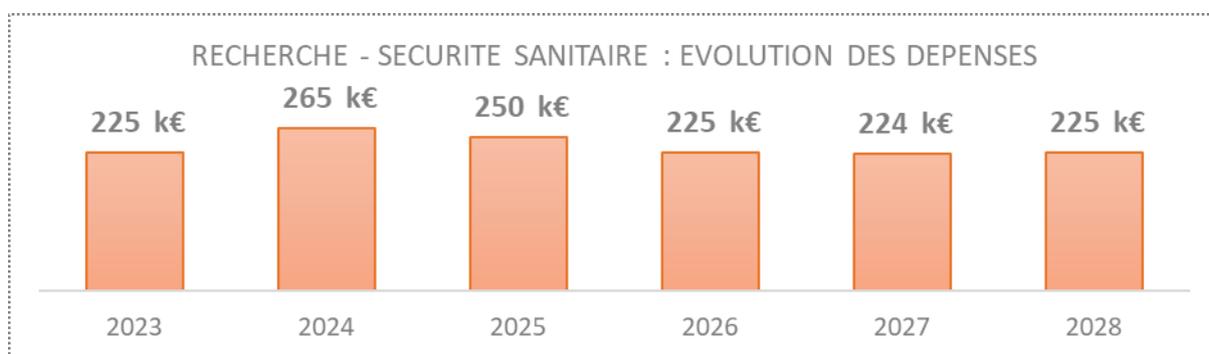
Ainsi, pour 2024 et les exercices suivants, une enveloppe budgétaire relative de la sécurité sanitaire est prévue à hauteur de 238 k€ en moyenne par poste d'ingénieur).

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE

En 2024, l'enveloppe budgétaire sera principalement dédiée :

- A la recherche de microplastiques dans les eaux brutes et eaux traitées sur plusieurs usines Machecoul, Nort-sur-Erdre, Les Gâtineaux...
- La compréhension du comportement du DMS et de l'effet de la chloration sur la molécule
- Le suivi du métabolite chlorothalonil commencé en juin 2023 (fin du suivi prévu en juin 2024)
- Le suivi et le financement de la seconde année de thèse INSERM
- La location de la station de biosurveillance à l'usine d'Ancenis afin de détecter la présence de micropolluants et de substances médicamenteuses dans l'eau.

En parallèle, des projets faisant l'objet de financement extérieur pourront être intégrés lors d'une décision modificative en cours d'année dans le cas où les dossiers seraient validés. Parmi les dossiers déposés, nous retrouvons par exemple l'accès à de nouvelles technologies de traitement des micropolluants dans l'eau demandé à l'ADEME ou encore un projet de comparaison des bioessais mis sur le marché pour lequel l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a montré son intérêt.



PARTICIPATION A L.A. GEO DATA

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les activités de L.A GEO DATA sont internalisées au sein de Territoire d'Energie 44 selon des modalités convenues entre les deux syndicats. Conformément à la convention d'indivision signée entre TE 44 et atlantic'eau, la participation aux frais de gestion du PCRS image est répartie à 50% entre les syndicats.

Dans la section d'exploitation, atlantic'eau prévoit la prévision financière suivante :

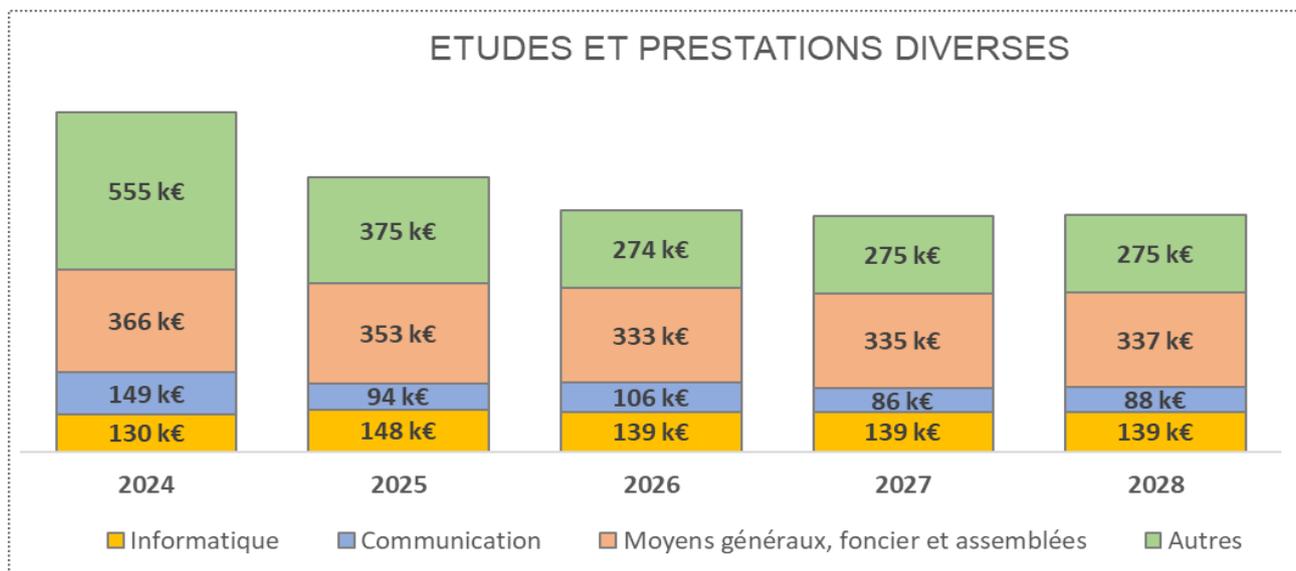
- Participation à la gestion du PCRS image de l'ordre de 84 k€ / an sur la période 2024-2028, les dépenses PCRS image et PCRS vecteur étant fléchées dans la section d'investissement

ETUDES ET PRESTATIONS DIVERSES

Outre les frais informatiques, de communication et des moyens généraux, les autres charges comprennent également des prestations donnant lieu à des versements d'honoraires notamment pour la prestation de contrôle des lotissements ou encore des prestations de conseils.

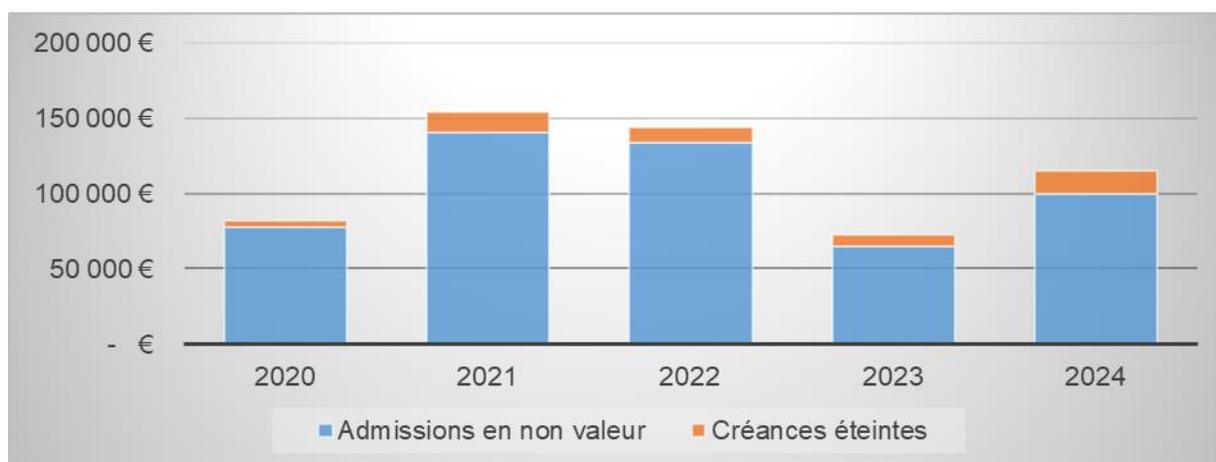
La projection 2024 à 2028 de ces frais d'études et de prestations diverses, présentée ci-après, a été établie en prenant en compte le contexte d'inflation, les marchés/contrats engagés sur la période permettant de limiter certains postes de dépenses à court terme mais aussi de nouvelles actions qui seront mises en place comme une étude tarifaire et le schéma directeur informatique par exemple. Sur cette dernière thématique, même si l'enveloppe budgétaire consacrée aux dépenses informatiques restent stables sur la période 2024-2028, elle augmente significativement par rapport à l'exercice 2023 (+100%). Les actions prévues sur la période nécessiteront en effet davantage de crédits et seront principalement fléchées sur :

- L'optimisation et la création d'outils informatiques : gestion du temps, outils terrain de suivi des marchés publics, archivage électronique, suivi d'activité et de projet (exemples : outils terrain de suivi des marchés publics, piézomètres)
- Le renouvellement de petits matériels
- La migration vers de nouvelles licences (abonnements engendrant une diminution des acquisitions et donc de l'enveloppe d'investissement)
- De nouveaux marchés : infogérance, télécommunication fixes et mobiles
- Le maintien de la sécurité informatique



2.1.6. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES (IMPAYES SUR CREANCES D'EAU)

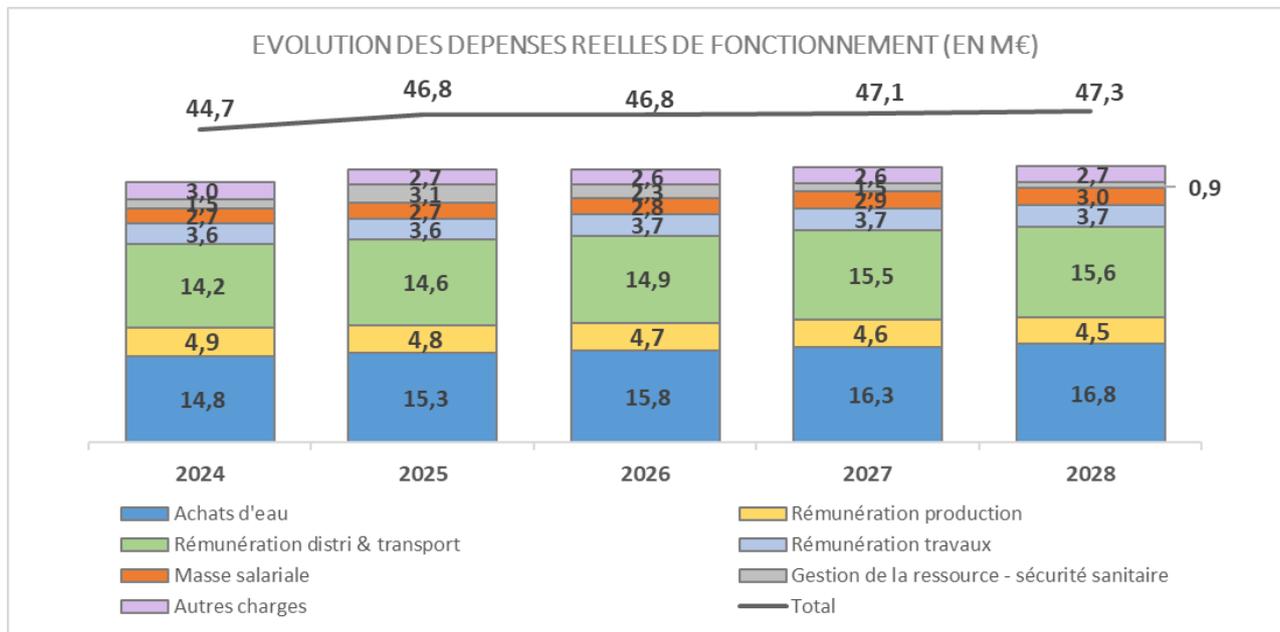
Les admissions en non-valeur sur l'exercice 2023 représentent un montant de 65 k€. Les créances éteintes mandatées sur la période atteignent 8 k€. Compte-tenu de l'évolution non linéaire pour ces postes de dépenses depuis 2020, elles ont été estimées à 115 000 € pour les années 2024 à 2028 correspondant peu ou prou à la moyenne des quatre derniers exercices.



En parallèle et en lien avec le Service de Gestion Comptable de Saint Herblain qui assure le recouvrement, un suivi joint en annexe 1 est réalisé et mis à jour chaque mois.

L'évolution des dépenses réelles d'exploitation est présentée ci-après. Les changements les plus importants constatés d'une année sur l'autre sont essentiellement causés par les variations de volume d'eau consommée sur le territoire et les révisions actuarielles des contrats d'exploitation.

A plus petite échelle, les autres dépenses d'exploitation connaîtront également des prévisions à la hausse conformément à l'inflation annoncée sur la période tout comme les charges de personnel à effectif constant liées à l'évolution des échelons.



2.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

L'évolution des recettes d'exploitation repose sur deux variables :

- ⇒ Les volumes d'eau,
- ⇒ Le prix de l'eau.

2.2.1. LES PRODUITS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les prévisions d'exploitation ont été ajustées pour l'année 2024 en fonction des évolutions récentes constatées en 2023 notamment la modification de la grille tarifaire d'atlantic'eau votée au comité syndical de novembre 2023 ainsi que la nouvelle convention de vente en gros à la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine.

➤ Recettes de ventes d'eau aux usagers :

En novembre 2023, atlantic'eau a voté une hausse des tarifs de l'eau potable au 1er janvier 2024. D'une part, ces augmentations sont variables selon les tranches et ont ainsi permis de mettre fin au tarif dégressif dont bénéficiaient les gros consommateurs. Ces augmentations restent cependant mesurées pour les tranches domestiques et visent à garantir la capacité d'investissement du syndicat. D'autre part, la tranche

n°1 est remontée de 150 à 200 m3 pour ne pas pénaliser les familles non
sa réflexion sur la tarification afin de renforcer les incitations aux économies
tarifaire en 2024.

Pour 2024, la projection relative aux recettes de ventes d'eau tient compte :

- du vote des tarifs 2024 :
 - consommation au m3 de la tranche 1 (de 0 à 200 m3/an) : +0,07 € HT
 - consommation au m3 de la tranche 2 (de 201 à 1000 m3/an) : +0,04 € HT
 - consommation au m3 de la tranche 3 (de 1 001 à 10 000 m3/an) : +0,32 € HT
 - consommation au m3 de la tranche 4 (au-delà de 10 000 m3/an) : +0,35 € HT
- d'une augmentation de 2% des abonnés
- d'une augmentation de 1,5% des volumes consommés pour la première tranche et de 1% pour la deuxième.

Pour les prévisions budgétaires établies par la suite sur la période 2025 à 2028, elles ont été établies sur les hypothèses suivantes :

- La part variable du tarif de vente d'eau a été augmentée selon les tranches de 2,15% par an pour la tranche 1 et de 3,1 % pour les tranches 2, 3 et 4
- La part fixe du tarif de vente d'eau est estimée stable
- La consommation unitaire est estimée stable.

➤ **Recettes liées aux travaux d'exploitation :**

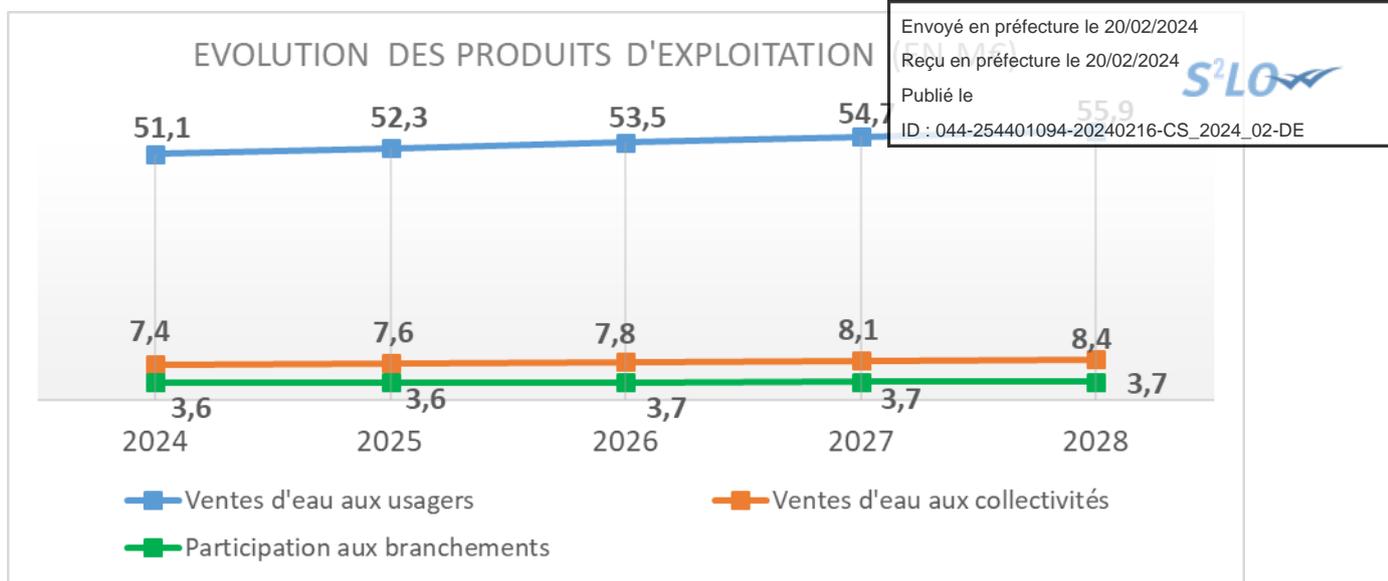
Il est prévu 3,6M€ de recettes en 2024 pour la réalisation de branchements. Par la suite, une augmentation de 1% par an sur la période 2025-2028 est prévue.

➤ **Recettes ventes d'eau aux collectivités extérieures :**

Pour 2024, les prévisions tiennent compte :

- De l'augmentation de 4% du tarif d'achat d'eau au syndicat de Vignoble-Grandlieu qui impacte le tarif de vente à Clisson Sèvre Maine Agglo (CSMA) (nouvelle convention à effet au 01/01/2023) et à Vendée Eau
- D'une augmentation de 1% des volumes de vente en gros à Nantes Métropole et d'une estimation de l'actualisation du tarif de vente à hauteur de 10%.

Globalement, les projections sur les prochaines années (2025-2028) ont ensuite été bâties sur une actualisation des prix de 2% et de 1,2% du volume vendu.



✓ Recettes diverses

Ces recettes représentent environ 6% des recettes réelles sur l'exercice 2023 et comprennent principalement :

- les indemnités antennes sur les réservoirs (61 k€ au titre de 2023) : pour 2024, il est prévu une enveloppe de 100k€, comprenant un rattrapage de facturation de l'année 2023, puis de 50k€ pour les exercices suivants du fait du retrait progressif des antennes.
- les missions de contrôle sur les travaux dans les lotissements (58 k€ titrés en 2023). Il est prévu une recette à hauteur de 70k€ pour la période 2024 à 2028 correspondant à la moyenne des trois derniers exercices.
- La participation des tiers pour les travaux d'extension d'alimentation en eau potable : 995 k€ pour 2024 avec une évolution annuelle de 2% jusqu'en 2028 conformément à l'évolution des dépenses pour ces travaux.
- les pénalités appliquées aux abonnés relatifs aux frais de relance pour impayés (184 k€ au titre de 2023) et aux délégataires conformément aux contrats de délégation de service public (1,8M€ titrés en 2023 dont la moitié liée à des fins de contrat). Il est prévu une recette à hauteur de 608 k€ pour 2024 puis de 400 k€ par an pour la période 2025 à 2028.

2.2.2. LES RECETTES COMPLEMENTAIRES

⇒ Intérêts de la dette :

Il est rappelé que la reprise de la compétence distribution par CSMA a eu pour conséquence d'affecter 2 M€ d'annuités à cette collectivité, CSMA versant une contribution à atlantic'eau afin de rembourser cette part de dette jusqu'à son extinction.

Pour la période 2024 à 2028, le tableau ci-après présente les annuités à verser à Atlantic'eau :

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
 Reçu en préfecture le 20/02/2024
 Publié le
 ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE



	2024	2025	2026	2027	2028
Intérêts des emprunts	30 000 €	26 000 €	22 000 €	17 000 €	13 000 €
<i>Amortissements (investissement)</i>	<i>185 000 €</i>	<i>188 000 €</i>	<i>191 000 €</i>	<i>194 000 €</i>	<i>186 000 €</i>
<i>Annuités prévisionnelles</i>	<i>215 000 €</i>	<i>214 000 €</i>	<i>213 000 €</i>	<i>211 000 €</i>	<i>199 000 €</i>

L'équilibre budgétaire est défini par le maintien de la capacité à investir, qui dépend elle-même de la capacité d'autofinancement et de la capacité d'endettement. Ces 3 capacités, interdépendantes, résultent des marges de manœuvre budgétaires définies annuellement et sur le moyen terme.

3.1. COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2023 ET RESULTATS

Bien que l'exercice budgétaire 2023 soit clos, certains éléments financiers importants liés notamment à l'exploitation du service (recettes de vente d'eau, rémunérations des exploitants) ne seront connus avec exactitude qu'en mai prochain lors de la remise des rapports des délégataires.

3.1.1. SECTION D'EXPLOITATION ET SON RESULTAT PROVISOIRE

La section d'exploitation du compte administratif provisoire 2023 s'établit comme suit :

Les charges de fonctionnement devraient atteindre un taux de réalisation de 97% des montants inscrits au budget primitif, opérations de rattachement comprises. Les produits devraient également présenter un taux d'exécution de 97%.

Le solde provisoire de la section de fonctionnement, prévu initialement à hauteur de 12,5 M€, est revu à la baisse pour atteindre 11,5 M€, soit une diminution de 1 M€. Cette évolution résulte dans le calcul prudentiel réalisé pour rattacher les produits à recevoir relatifs aux soldes de ventes d'eau aux abonnés.

CA 2023 prévisionnel			
SECTION FONCTIONNEMENT			
Charges	Montant (en k€)	Produits	Montant (en k€)
Charges à caractère général	36 979	Ventes d'eau abonnés	44 295
Charges de personnel	2 364	Autres ventes d'eau	6 750
Intérêts d'emprunt	1 089	Travaux (branchements et extensions)	5 385
Autres charges	351	Autres produits d'exploitation	119
Charges exceptionnelles	352	Pénalités (abonnés et délégataires)	2 431
Valeur comptable actif cédé	0	Autres produits exceptionnels et financiers	186
Amortissements de l'actif	11 083	Amortissements des subventions	791
		Intégration branchements neufs	3 791
Sous-total	52 218	Sous-total	63 747
Résultat (excédent)	11 529	Résultat (déficit)	
Total charges	63 747	Total produits	63 747

3.1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT ET SON RESULTAT

Les dépenses d'investissement devraient se réaliser à hauteur de 95% primitif. Ce taux d'exécution, est en nette progression par rapport aux exe 53% en 2021 et 66% en 2020), l'avancement des principaux travaux s'étant exécuté conformément aux prévisions.

Les recettes d'investissement devraient atteindre un taux de réalisation de 100%. L'exécution des travaux ayant été optimale, les aides financières et les résorptions d'avance sur les marchés ont été comptabilisées conformément au calendrier budgétaire prévisionnel.

CA 2023 prévisionnel SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant (en k€)	Recettes	Montant (en k€)
Immobilisations incorporelles	81	Subventions d'investissement	2 037
Immobilisations corporelles	76	Report résultat d'exploitation n-1	12 401
Immobilisations en cours	8 317	Amortissements actif	11 083
Autres immobilisations financières	2	Opérations patrimoniales	4 134
Opération d'ordre de transfert entre sections	4 582	Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	171
Opérations patrimoniales	4 134	Autres immobilisations financières	183
Emprunts et dettes	3 443	Excédent section exploitation	11 529
Sous-total	49 635	Sous-total	41 539
Solde d'exécution (positif)		Solde d'exécution (négatif)	8 097
Total dépenses	49 635	Total recettes	49 635
Pour information, solde d'exécution positif reporté de n-1			35 513

Sur cette section, les investissements engagés mais non mandatés font l'objet d'un report venant impacter l'exercice 2023 tant en dépenses (2 716 k€) qu'en recettes (315 k€). Pour illustrer leur impact budgétaire plus en détail, les restes à réaliser provisoires et un état des subventions en cours au 31 décembre 2023 sont présentés en annexe 2.

3.1.3. RESULTATS D'EXPLOITATION CUMULES

LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement se définit comme le résultat cumulé des deux sections du budget en tenant compte des résultats antérieurs.

Résultats d'exploitation provisoires 2023 :

	Pré CA 2023	CA 2022
Résultat d'exploitation annuel	11 529 424 €	12 400 936 €
Résultat reporté d'exploitation 002	0 €	0 €
Résultat exploitation final	11 529 424 €	12 400 936 €

Résultats d'investissement provisoires 2023 :

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024



	Pré CA 2023	CA 2022
Résultat d'investissement annuel	-8 096 763 €*	4 199 0
Résultat reporté d'investissement 001	35 512 679 €	31 313 616 €
Résultat investissement final	27 415 917 €	35 512 679 €

Publié le

ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE

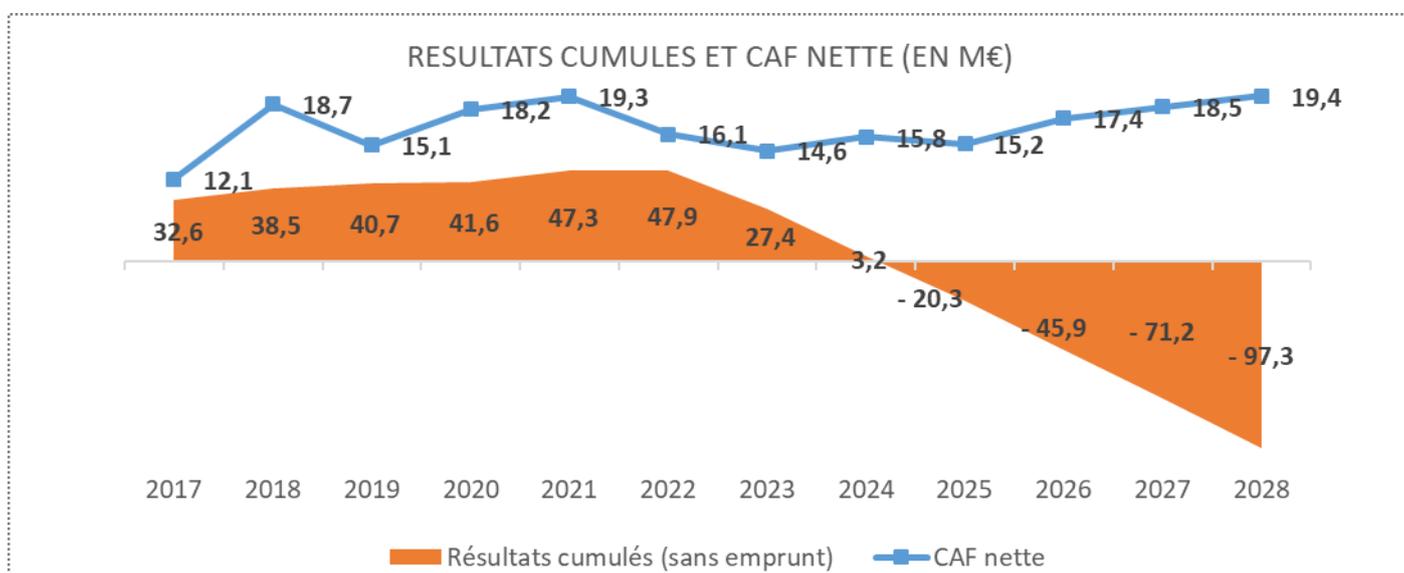
* -19M€ hors excédent d'exploitation viré sur la section

Commentaires :

Atlantic'eau bénéficie d'un important fonds de roulement historique lequel a par ailleurs été abondé lors de la dissolution des syndicats adhérents fin 2019.

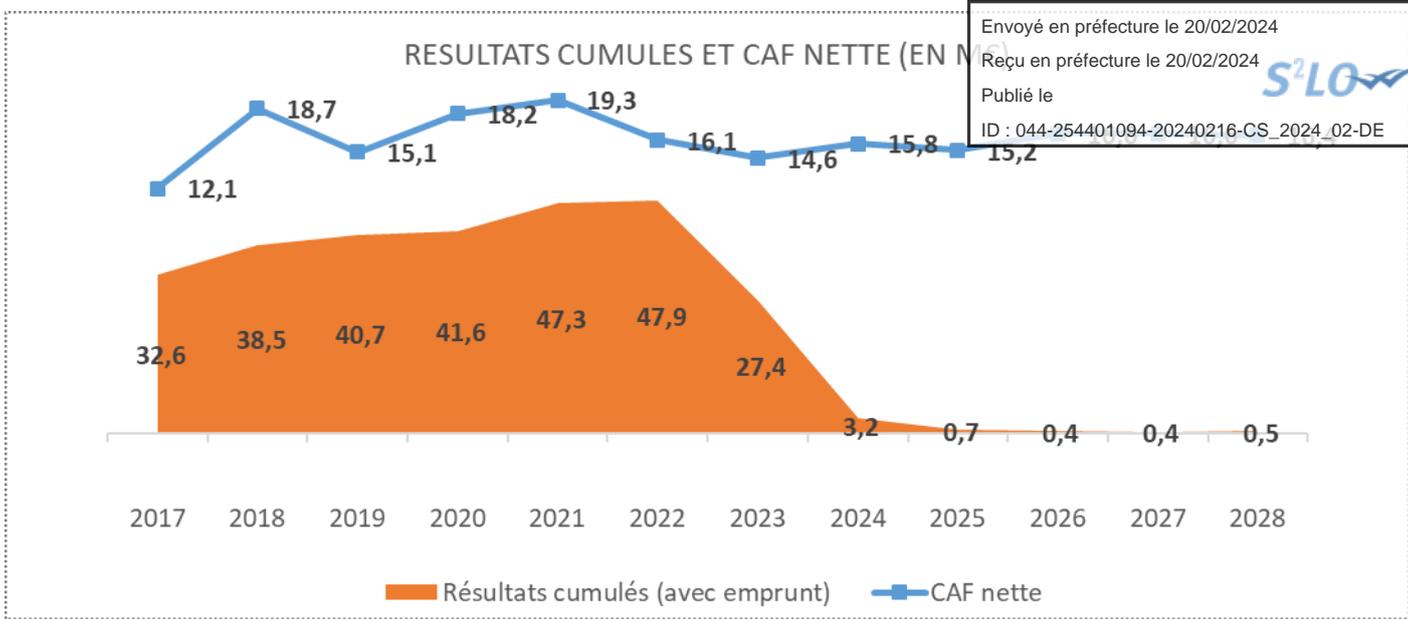
Le résultat annuel d'exploitation est habituellement affecté dans sa totalité à l'investissement n+1. En 2023, l'excédent de fonctionnement 2022 (12,4 M€) a couvert le poids de la dette et a permis l'autofinancement à 51% du programme annuel de renouvellement du réseau de distribution, le reste ayant été financé par les résultats antérieurs à 2022.

La première version de la prospective financière fait apparaître que les excédents antérieurs cumulés qui financent les travaux ne sont plus suffisants à compter de l'année 2025 pour couvrir ces dépenses malgré l'évolution tarifaire mise en application à compter de l'année 2024 :



La prospective financière finalisée fait apparaître le recours à l'emprunt à compter de l'exercice 2025 dans un souci d'équilibre budgétaire (cf. graphique ci-dessous), l'excédent généré par la section d'exploitation étant principalement mobilisé pour rembourser la dette et les travaux de renouvellement du réseau de distribution.

Cette prospective sera actualisée régulièrement tant en décaissement qu'en encaissement afin de prendre en compte notamment des aides financières non connues à ce jour.



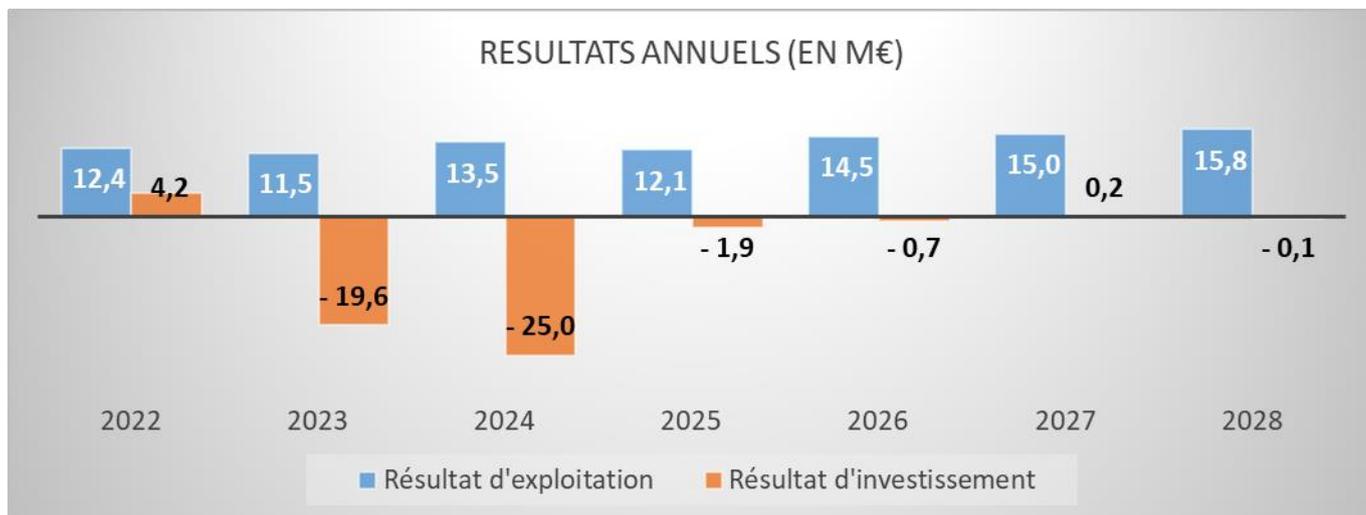
Il conviendra par ailleurs d'intégrer à cette prospective les choix qui seront effectués sur l'évolution du prix de l'eau à la suite de l'étude sur la tarification programmée en 2024.

3.2. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2024-2028

3.2.1. RESULTATS ANNUELS D'EXERCICE

En section d'exploitation, les résultats d'exercice annuels sont excédentaires jusqu'en 2028. Des résultats obtenus en partie grâce à :

- Une augmentation des tarifs de vente d'eau amorcée depuis 2023.
- Une maîtrise des dotations aux amortissements.



La hausse programmée du tarif de vente d'eau reste un élément indispensable à l'équilibre budgétaire, face à une évolution mécanique des dépenses de gestion, liée à l'inflation, aux révisions actuarielles des contrats d'exploitation et aux charges de personnel. L'équilibre est assuré en exploitation jusqu'en 2028 ce qui permettra d'alimenter le financement des investissements lors de chaque exercice.

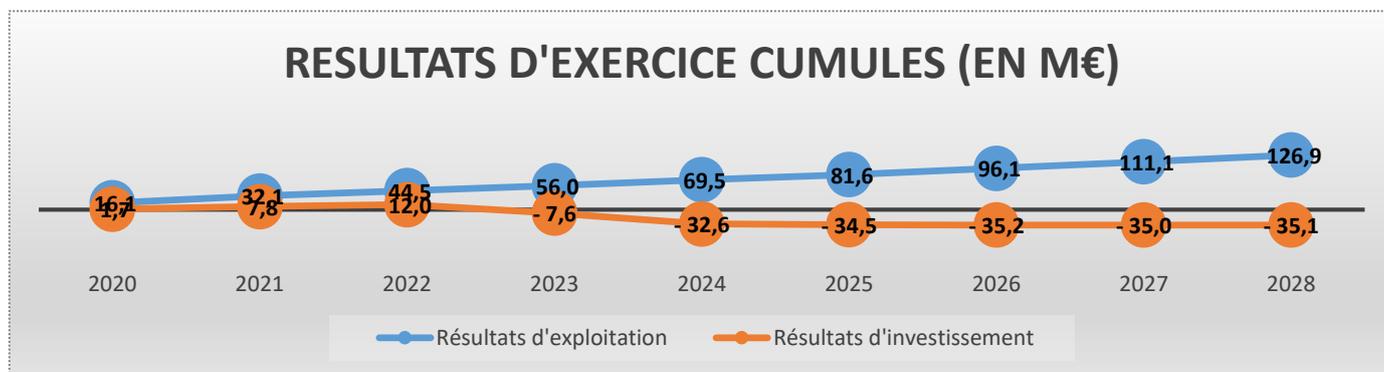
Ceci étant, un résultat d'exploitation nettement excédentaire n'exclut pas la vente d'eau et/ou un recours à l'emprunt si celui-ci ne permet pas d'investissements à venir.

Les excédents d'exploitation qui ne sont pas conservés dans la section d'exploitation financent en partie les programmes d'investissement en complément de l'emprunt. Par effet ciseaux, la diminution de l'encours de la dette diminue le poids du remboursement annuel de celle-ci jusqu'en 2024 seulement. En effet, comme indiqué au 3.1.3, il est prévu une augmentation du capital emprunt afin de financer l'investissement en complément du solde d'exploitation.

En investissement, les résultats présentent un solde négatif jusqu'à 2024 puis à l'équilibre ensuite par le recours à l'emprunt.

3.2.2. RESULTATS D'EXERCICE CUMULES

L'analyse graphique des résultats d'exercices cumulés montre la consommation linéaire des excédents cumulés d'exploitation, affectés systématiquement au financement des investissements n+1 sur la période considérée.



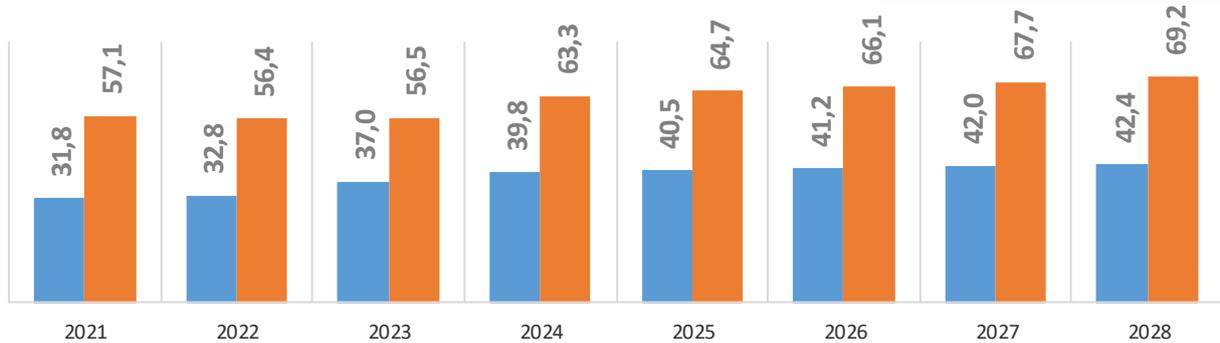
Dans cette projection à 5 ans intégrant l'exécution des quatre derniers exercices, l'excédent cumulé d'exploitation augmente de façon linéaire. Le résultat cumulé d'investissement quant à lui connaît en revanche une évolution négative de 2023 à 2024 en raison des importants travaux en cours (39,6 M€ de moyenne annuelle contre 16,5 M€ de 2020 à 2022). Une stabilisation de la courbe est observée de 2025 à 2028 en raison du recours à l'emprunt pour financer d'importants investissements.

3.2.3. EQUILIBRE ANNUEL DE LA SECTION DE GESTION

Le graphique ci-dessous permet de contrôler année après année le niveau de recettes d'exploitation nécessaire pour assurer l'équilibre budgétaire de la section. Les hypothèses d'évolution du tarif de vente d'eau retenues garantissent l'équilibre de la section.

DEPENSES ET RECETTES DE GESTION

■ Dépenses 011 ■ Recettes 70



Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE



Avec les changements de contrats qui s'opèrent chaque année, occasionnant au passage de nouvelles modalités de calcul des coûts et des recettes, en lien avec les modes de gestion retenus et des achats d'eau désormais à la charge du maître d'ouvrage, il est essentiel de surveiller de près les recettes du chapitre 70 et les dépenses du chapitre 011.

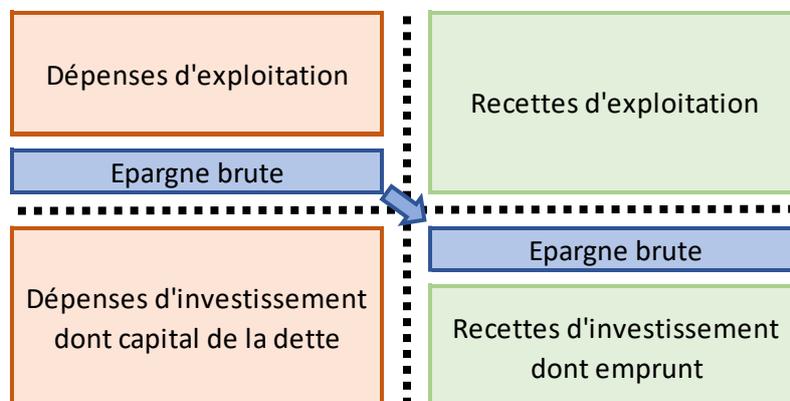
3.3. EPARGNE

3.3.1. DEFINITIONS

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

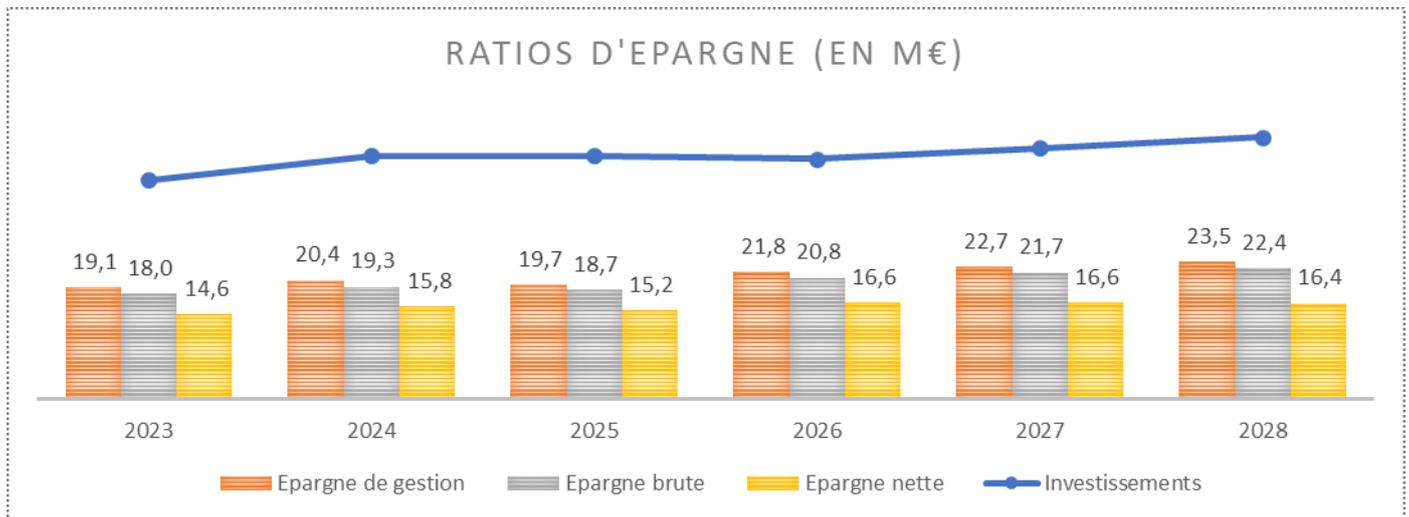
Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, autrement dit l'épargne de gestion sans les charges d'intérêts. Appelée aussi « autofinancement brut » ou « CAF brute », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement.

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou épargne brute après déduction du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement brut après remboursement de la dette.



L'épargne brute prévisionnelle (EBP) devrait augmenter de 6,8% en 2024 par rapport à l'EBP administrative provisoire 2023 du fait de l'évolution tarifaire approuvée en novembre 2023 permettant d'absorber des charges réelles inflationnistes.

Cependant, le graphique ci-après démontre une épargne nette qui reste insuffisante pour financer l'intégralité des investissements prévus d'où le recours à l'emprunt sur cette période de prospective financière.



4. GESTION DE LA DETTE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

4.1. SUIVI DE LA DETTE

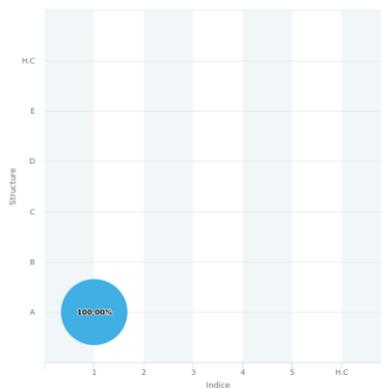
4.1.1. ENCOURS DE LA DETTE

⇒ **Stock de dette actuel**

Au 31 décembre 2023, la structure de la dette d'atlantic'eau est constituée d'un encours total d'emprunts de près de 32,1 M€, dont 19,5 M€ à taux fixe contre 12,6 M€ à taux variable. Le portefeuille actuel est constitué de 22 financements pour une durée de vie résiduelle moyenne de 9 ans et 7 mois.

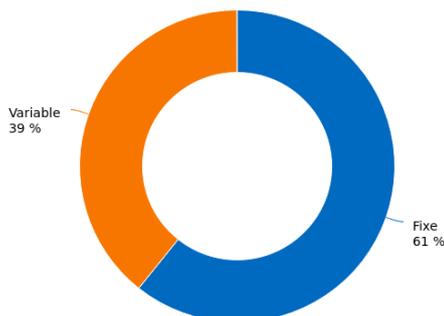
⇒ **La dette selon la charte de bonne conduite**

En termes de risque, tous les emprunts sont classés en A1 (taux fixes ou EURIBOR). Aucun emprunt dit « toxique » ne figure dans la dette.

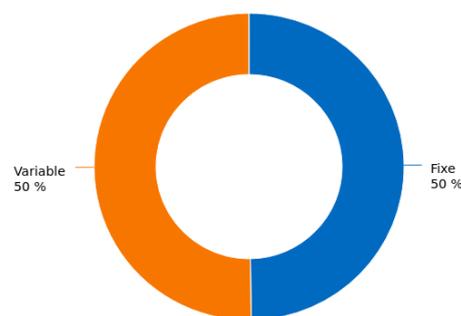


⇒ **Répartition par type de taux**

Au 31/12/2023



Dans 5 ans



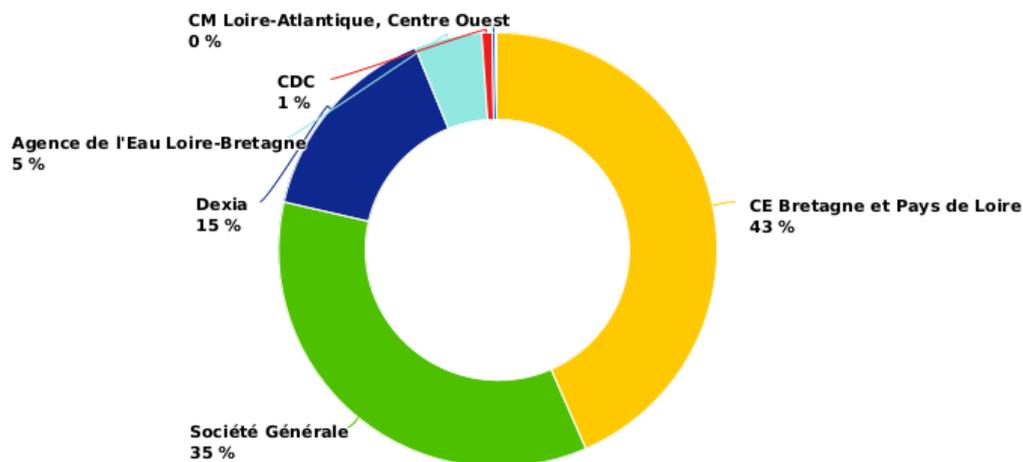
Etant donné la nature actuelle du portefeuille, et sous réserve de la souscription de nouveaux emprunts, le poids des emprunts à taux variable dans le portefeuille d'atlantic'eau va progresser significativement dans les prochaines années. Cela est lié à l'extinction progressive des emprunts à taux fixe et au poids de deux emprunts à taux variable (38% de l'encours au 31/12/2023).

⇒ **Répartition par organismes bancaires**

Au 1^{er} janvier 2024, la dette d'Atlantic'eau est répartie entre 7 organismes d'épargne (43%) et la Société Générale (35%) occupent une part très importante. Même si ces deux établissements bancaires ne couvrent que 35% des emprunts, ils représentent 78% de la dette du syndicat.

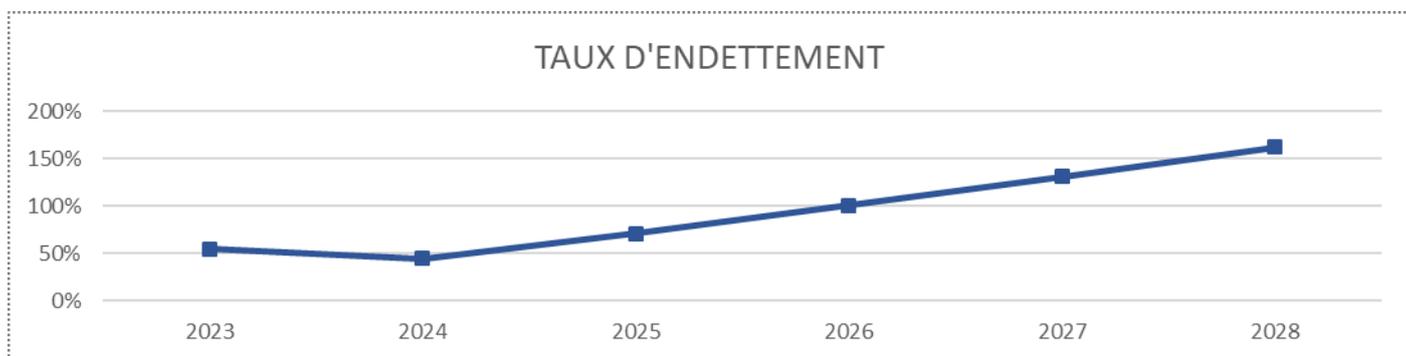
Envoyé en préfecture le 20/02/2024
 Reçu en préfecture le 20/02/2024
 Publié le
 ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE

Répartition par banque au 31/12/2023



⇒ Evolution du taux d'endettement

Le taux de la dette se calcule en rapportant le montant des recettes réelles au montant total de l'encours de dette.

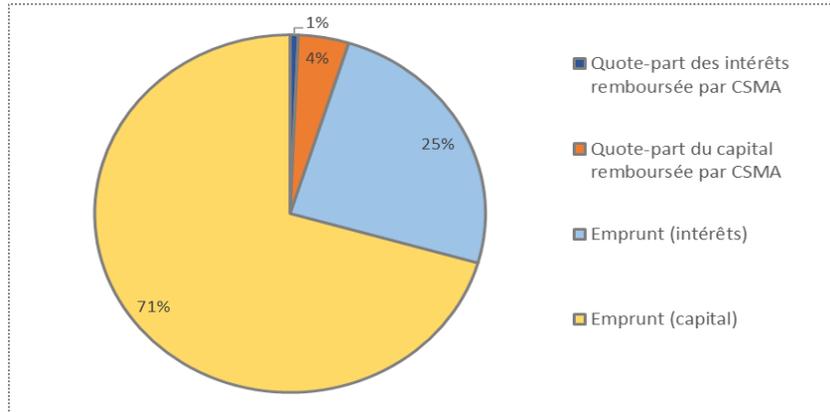


Le taux d'endettement, mesurant la charge de la dette du syndicat relativement à sa richesse (recettes réelles de fonctionnement) devrait s'établir à 45% en 2024. En 2023, le taux constaté s'élève à 54%. L'évolution observée en 2024 résulte d'un capital restant dû plus faible pour des recettes réelles de fonctionnement qui sont prévues à la hausse (+8%) par rapport à l'exercice 2023. L'augmentation du taux de dette à partir de l'exercice 2025 découle du recours à l'emprunt afin de financer les investissements qui augmentera le niveau de la dette bien plus rapidement que celui des recettes réelles de fonctionnement attendues.

⇒ Extinction de la dette

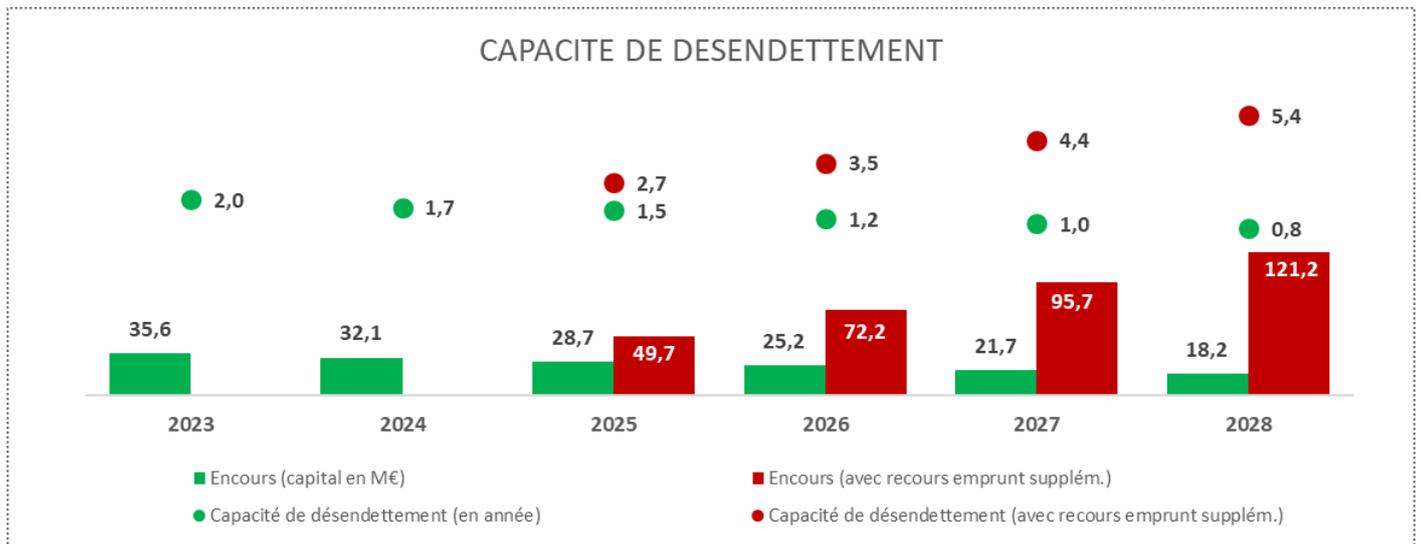
Sous réserve de nouveaux contrats d'emprunt et de remboursements anticipés, l'extinction de la dette aura lieu en 2037. Des contrats se solderont à partir de 2030 et ce jusqu'à l'extinction de la dette ce qui diminuera le montant des annuités sur la période. L'extinction de la dette sera réactualisée lors de chaque modification du portefeuille emprunt.

Cas particulier CSMA : Il est rappelé que la reprise de la compétence conséquence d'affecter 2 M€ d'annuités à cette collectivité (2022 à 2036), celle-ci versant une contribution à atlantic'eau afin de rembourser cette part de dette jusqu'à son extinction. Pour 2024, 4,4 M€ correspondant à l'annuité d'emprunt seront décaissés dont environ 4,9% refacturés à CSMA.



4.1.2. CAPACITE DE DESENETTEMENT

La capacité de désendettement est le principal indicateur de solvabilité qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait au syndicat pour se désendetter totalement s'il y affectait l'intégralité de son épargne brute. Dans la mesure où Atlantic'eau conserve une épargne brute importante dans sa prospective financière de 2024 à 2028, il voit sa capacité de désendettement s'améliorer au fur et à mesure que son encours diminue pour les contrats existants. En revanche, dès lors qu'atlantic'eau va s'engager auprès d'organisme(s) bancaire(s) pour de nouveau recourir à un emprunt dès 2025, la durée de désendettement va de facto s'accroître.



5. L'INVESTISSEMENT

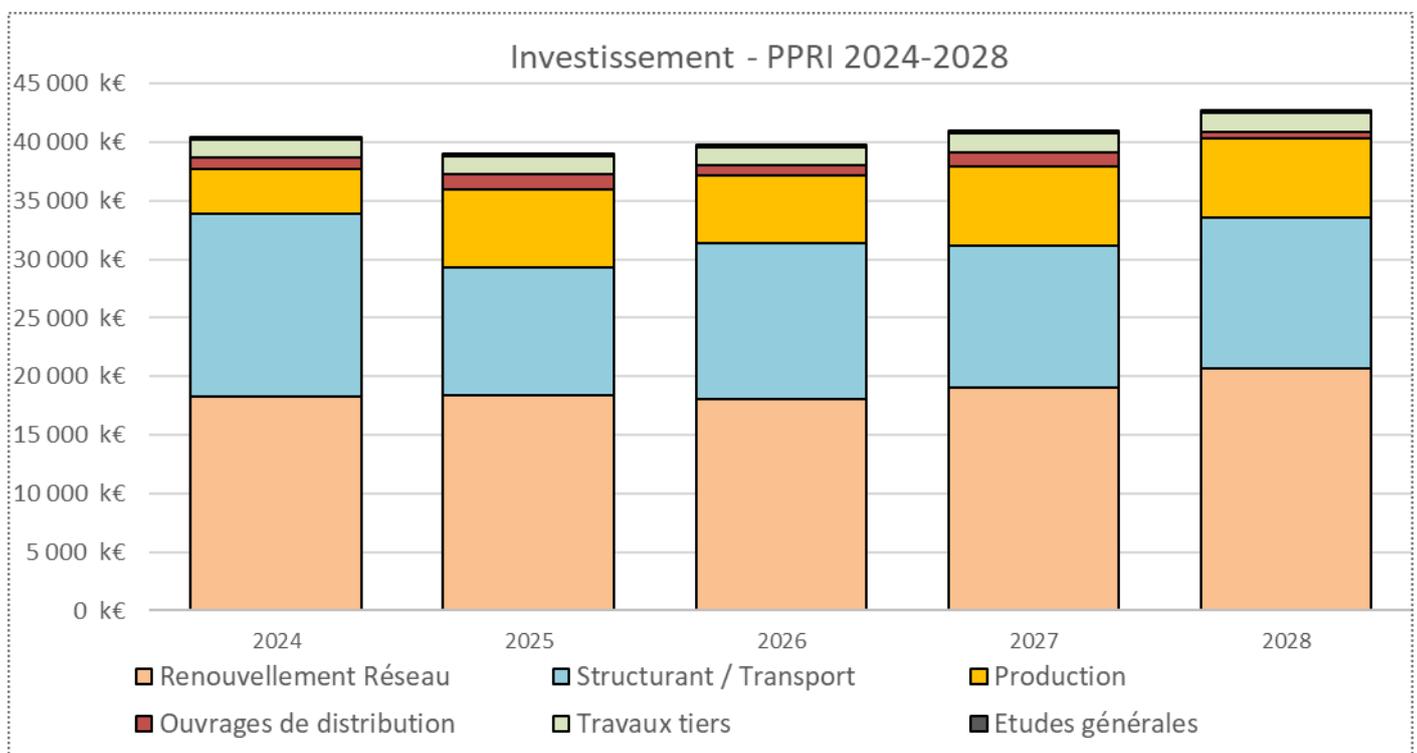
5.1. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT STRUCTURANT

Le programme d'investissement sur la période 2024-2028 a été mis à jour. Il s'agit dans cette prospective d'une actualisation des opérations en cours dans le cadre de la gestion du patrimoine. Le programme s'élève à près de 203 M€ (estimation DOB 2023 : 187 M€ sur la période 2023-2027).

Avec un taux d'exécution de 100% pour la totalité des dépenses (fonctionnement et investissement) et des recettes à hauteur des espérances, sans aides financières supplémentaires, le financement de ces travaux conduirait à recourir à de nouveaux emprunts à compter de l'exercice comptable 2025.

La synthèse du programme d'investissement s'établit comme suit :

	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL / 5 ans	Moyenne
Renouvellement Réseau	18 246 k€	18 342 k€	18 044 k€	19 075 k€	20 711 k€	94 418 k€	18 884 k€
Structurant / Transport	15 680 k€	10 987 k€	13 372 k€	12 100 k€	12 900 k€	65 040 k€	13 008 k€
Production	3 812 k€	6 668 k€	5 800 k€	6 800 k€	6 750 k€	29 830 k€	5 966 k€
Ouvrages de distribution	980 k€	1 230 k€	800 k€	1 140 k€	460 k€	4 610 k€	922 k€
Travaux tiers	1 530 k€	1 561 k€	1 592 k€	1 624 k€	1 656 k€	7 962 k€	1 592 k€
Etudes générales	200 k€	1 000 k€	200 k€				
Total	40 449 k€	38 988 k€	39 808 k€	40 939 k€	42 677 k€	202 860 k€	40 572 k€



La reprise de la compétence « distribution » par CSMA au 1^{er} juillet 2023 a affecté à CSMA l'actif d'atlantique'eau à CSMA sur l'exercice 2023. A ce titre, une partie de l'actif d'atlantique'eau a été affecté à CSMA comme suit :

- 25 480 201,79 € d'actif immobilisé (valeur nette comptable - VNC)

C/ 21311 : BATIMENT D'EXPLOITATION	127 690,59 €
C/ 21531 : RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE	3 963 321,14 €
C/ 21561 : MATERIEL SPECIFIQUE EXPLOITATION (EAU)	618 344,84 €
C/ 21711 : MISE A DISPOSITION TERRAINS NUS	1 787,19 €
C/ 21715 : MISE A DISPOSITION TERRAINS BATIS	3 416,07 €
C/ 217311 : MISE A DISPOSITION BATIMENTS D'EXPLOITATION	213 536,55 €
C/ 217315 : MISE A DISPOSITION INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, ...	11 930,68 €
C/ 217531 : MISE A DISPOSITION RESEAUX ADDUCTION EAU	17 089 984,58 €
C/ 217561 : MISE A DISPOSITION MATERIEL SPECIFIQUE EXPLOITATION (EAU)	591 152,93 €
C/ 2313 : IMMOBILISATION EN COURS (OUVRAGES)	10 067,00 €
C/ 2315 : IMMOBILISATION EN COURS (RESEAUX)	2 848 970,22 €

- 892 014,33 € (VNC) de subventions.

C/ 13111 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AGENCE EAU	27 039,62 €
C/ 13118 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ETAT	194 302,85 €
C/ 1313 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DEPARTEMENT	183 191,22 €
C/ 1318 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUTRES	487 480,64 €

5.1.2. LES AIDES A L'INVESTISSEMENT DE L'ETAT ET DE L'AGENCE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Dotations de l'Etat – DSIL 2023 : l'Etat maintient son soutien financier aux projets d'investissement des collectivités territoriales notamment à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « DSIL ». Au vu des critères d'éligibilité, atlantique'eau a déposé deux demandes de subvention DSIL pour les opérations suivantes prévues en 2024 :

Feeder sous la Loire : 2 ^{ème} partie de la 1 ^{ère} première phase – canalisation en traversée de Loire	Subvention DSIL : 500 k€ (Incluant la 1 ^{ère} partie)
Feeder sous la Loire : 2 ^{ème} phase – feeder nord et sud Loire / réservoir Couëron	Coût de l'opération 16M€

Pour rappel, atlantique'eau avait également fait une demande (sollicitation accordée début 2023) pour la première phase des travaux

Feeder sous la Loire : 1 ^{ère} partie de la 1 ^{ère} première phase – forage sous la Loire	Subvention DSIL : 500 k€
---	--------------------------

Source : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Appui-aux-territoires/Appel-a-projets-DETR-DSIL-2023/Appel-a-projets-DETR-DSIL-2023>

Aides financières Agence de l'eau : les aides financières de l'Agence de l'eau Loire Bretagne sont apportées dans le cadre des objectifs fixés au 11^{ème} programme révisé (2022 à 2024).

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
 Reçu en préfecture le 20/02/2024
 Publié le
 ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_L02-DE



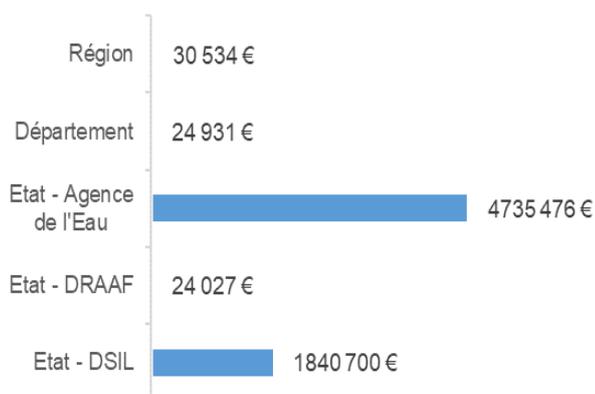
Dans les domaines d'intervention d'atlantique'eau, son soutien financier se lit de captage (PPC), aux études d'amélioration des usines de production, aux priorités sanitaires des équipements, à la campagne de lutte contre les CVM (Chlorures de Vinyle Monomère), à la gestion patrimoniale des réseaux de Distribution avec pour toile de fond les économies d'eau. L'agence accompagne prioritairement les projets classés en zone de revitalisation rurale (ZRR).

L'agence s'est également vu confier la gestion des fonds Plan France Relance pour la sécurisation des infrastructures et des réseaux d'eau potable.

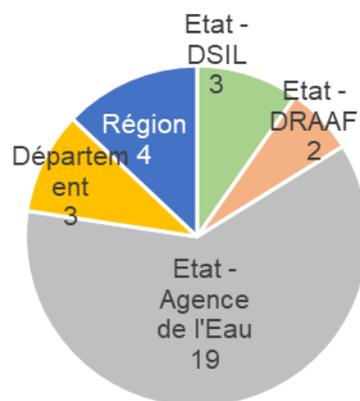
Source : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Agence/11e%20programme%20d'interven.1633533652389>

Pour rappel, un état des subventions au 31 décembre 2023 détaillant les deux graphiques ci-après est présenté en annexe 3.

REPARTITION DES AIDES ATTRIBUEES PAR FINANCEUR



NOMBRE DE PROJETS SUBVENTIONNES PAR FINANCEUR



5.2. PROGRAMMATION PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS

5.2.1. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PRODUCTION

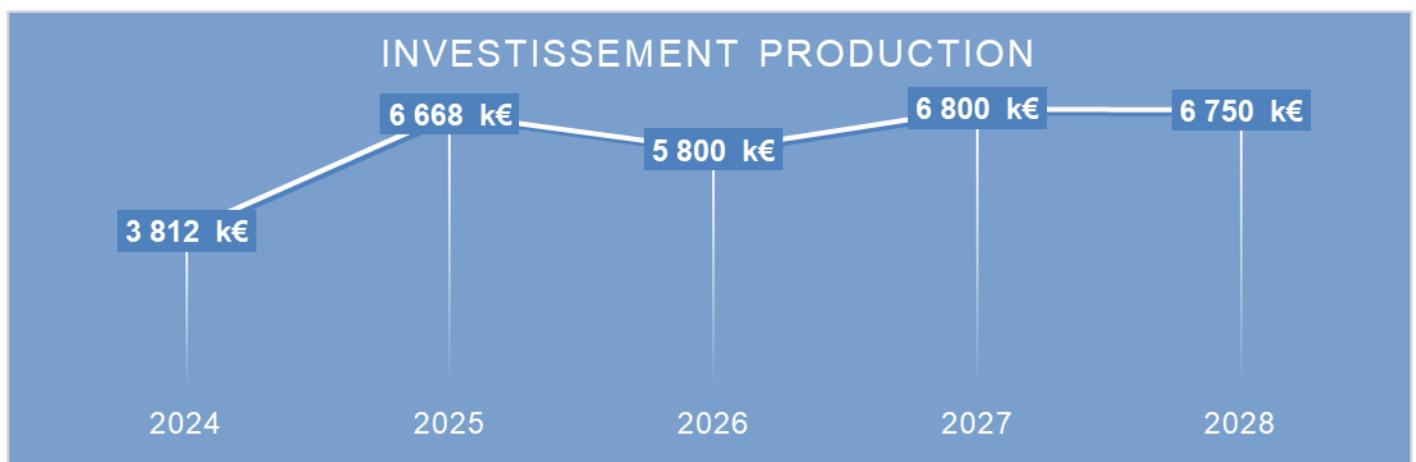
Le montant des travaux sur les usines de production est estimé à 29,8 M€ sur 5 ans (DOB 2023 : 37,2 M€ sur 2023-2027).

- Les principales composantes de cette enveloppe sur l'exercice 2024 et les projections sur les années à venir relatives à la production sont les suivantes :

Localisation	2024	2025	2026	2027	2028
Usine de Freigné		70 k€	500 k€		
Forage de St Sulpice		50 k€			
Usine d'Ancenis	500 k€	100 k€	100 k€	250 k€	500 k€
TOTAL Région d'ANCENIS	500 k€	220 k€	600 k€	650 k€	500 k€
Usine de Saffré	100 k€	1 300 k€	2 000 k€	600 k€	
Usine de Nort-sur-Erdre	1 212 k€	2 900 k€			
Usine de Mazerolles				200 k€	1 800 k€
TOTAL Région de Nort/Erdre	1 312 k€	4 200 k€	2 000 k€	800 k€	1 800 k€
Usine de Soulvache (BF)		100 k€			
Usine de Sion les Mines				150 k€	1 850 k€
TOTAL Pays de la Mée	0 k€	100 k€	0 k€	150 k€	1 850 k€
Usine Machecoul		100 k€			
TOTAL Pays de Retz	0 k€	100 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Usine de Trigodet	300 k€	100 k€	100 k€	100 k€	
Usine de Missillac	50 k€	300 k€			
Usine Massérac	1 400 k€	848 k€	100 k€	100 k€	
TOTAL Pontchâteau-Guémené	1 750 k€	1 248 k€	200 k€	200 k€	0 k€
Usine Frossay	150 k€	300 k€			
TOTAL CCSE	150 k€	300 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Usine des Gâtineaux	100 k€	500 k€	3 000 k€	5 000 k€	2 600 k€
TOTAL VSM	100 k€	500 k€	3 000 k€	5 000 k€	2 600 k€
Total général	3 812 k€	6 668 k€	5 800 k€	6 800 k€	6 750 k€

Le plan pluriannuel d'investissement présenté en annexe 4a détaille les actions en cours et à venir permettant notamment d'identifier l'optimisation du traitement de l'eau (prospective 2024-2035).

Il est à noter que, pour l'opération de réhabilitation de l'usine de Nort-sur-Erdre, atlantic'eau compte engager un traitement des nitrates nécessitant la mobilisation d'une enveloppe de 1,5M€ dont 1,4M€ en 2025. L'objectif sur ce secteur est de pouvoir distribuer en permanence une eau au niveau guide en nitrates, soit 25 mg/l.



➤ Travaux structurants (transport et distribution)

Les travaux structurants sur les ouvrages de transport et de distribution ainsi que leur programmation sont présentés dans le tableau en annexe 4b.

➤ Diversifier les approvisionnements à partir de nouvelles ressources :

Depuis longtemps, atlantic'eau maintient et protège ses sites de production, tout en menant une politique de recherche de nouvelles ressources. Les études se poursuivent en vue notamment d'exploiter le site du Claray à Sion-les-Mines (Pays de la Mée) en 2026. La mise en exploitation de nouvelles ressources nécessitera un renforcement du réseau de distribution et des interconnexions afin de sécuriser l'alimentation en eau du territoire.

➤ Poursuivre l'effort d'investissement sur le transport et les interconnexions

Des travaux majeurs de sécurisation sont déjà menés par atlantic'eau à travers des projets tels l'interconnexion entre les réseaux de transport nord Loire (axe Nantes-Carene) et sud Loire. Une première phase – forage et canalisation - a été réalisée pour un montant de 10 M€. La poursuite de cette opération (deuxième phase – feeder et réservoir) aura lieu en 2024 et 2025 pour un montant de 16M€. Ces travaux, commencés en 2023, se poursuivront en 2024-2025 par la pose d'une canalisation DN 600mm et la construction d'un réservoir au sol entre Vigneux-de-Bretagne et Rouans.

Incluant le montant des études et frais associés pour 2M€, le cout global du projet est estimé à 28 M€.

Le doublement de la canalisation DN 800mm entre l'usine de Basse Goulaine et le réservoir des Pégères à Vertou (estimation : 12 M€) devrait être finalisé en 2026.

Le Plan Pluriannuel d'investissements d'atlantic'eau identifie les autres investissements à réaliser en vue de la sécurisation de l'approvisionnement. La plupart des travaux résultent des études en cours ou à engager en 2024 avec pas moins de 65M€ de crédits (hors subvention) affectés sur la période 2024-2028 à ces opérations.

- Principales évolutions par rapport au DOB 2023 :

Secteur Sud-Ouest (31M€) :

- Ajustement des opérations présentées au DOB 2023 :

. Liaison Vigneux-Rouans (La Garenne) 23,4M€ : après notification de la phase 2 fin 2023 relative au feeder et au réservoir, l'enveloppe est révisée à hauteur de 27M€ (28 M€ au total et 1M€ de subvention DSIL)

Secteur Sud-Est (22,2M€) :

- Ajustement des opérations présentées au DOB 2023 (pas de nouvelles inscriptions budgétaires sur la période 2024-2028) :

. DN 800mm Usine Basse-Goulaine - Les Pégères - 10km (11,9M€) : les études de projet sont terminées - nouvelle estimation : 12M€

. Réservoir au sol - Les Pégers (3,5M€) : Les études devraient être réalisées en 2024 et 2025. L'estimation prenant en compte l'évolution du coût des travaux: 5 M€

Secteur Nort-sur-Erdre (11,27M€)

- Ajustement des opérations présentées au DOB 2023 :
- . Renforcement Pont de Mauves-sur-Loire (0,8 M€) : réajustement de l'opération à 1 M€.
- Ajout d'une nouvelle opération :
- . Renouvellement du feeder Nort-sur-Erdre / Saffré / Blain à hauteur de 2M€ pour 2026.

Pays de la Mée / Ancenis (11,5M€)

Aucune modification n'est apportée sur ces territoires. Pour rappel, l'enveloppe de 11,5 M€ est fléchée sur les opérations listées ci-après et devraient être soldées fin 2028 : la sécurisation du secteur nord (3,1M€) et du secteur sud (3,1M€) du Pays de La Mée, ainsi que la sécurisation et le feeder sortie d'usine sur le secteur Ancenis (5,3M€ d'ici 2028 pour un coût total de 19,3M€).



La moyenne annuelle des travaux de transport est de l'ordre de 13M€ soit 1M€ de plus que l'information du DOB 2023 ce qui démontre la volonté d'atlantic'eau à mobiliser des crédits pour des travaux de sécurisation mais ce qui illustre également l'inflation actuelle.

5.2.3. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DISTRIBUTION

L'analyse technico-financière menée par atlantic'eau sur le renouvellement de son réseau et ses ouvrages de distribution conduit au Plan Prévisionnel d'Investissement suivant :

➤ Programme annuel (renouvellement réseau)

Une étude patrimoniale a été réalisée fin 2016 afin d'estimer les besoins en renouvellement et fait l'objet d'une réactualisation régulière.

A partir des données disponibles sur les SIG des exploitants, des prix constatés lors des derniers appels d'offres et selon les hypothèses prises, les besoins en renouvellement ont été estimés comme suit :

2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
18,2 M€	18,3 M€	18,0M€	19,1M€	20,7M€	94,4M€

Pour rappel, le programme annuel de travaux (réseau de distribution), élevé à :

- 11,9 M€ en 2020
- 13,3 M€ en 2021
- 14,1M€ en 2022
- 15,7M€ en 2023

Le plan pluriannuel de travaux sur les réseaux de distribution pour la période 2024 à 2028 est présenté en annexe 4c.

Par ailleurs, une participation financière est réclamée à des tiers (particuliers, communes) pour des extensions de réseau ou la desserte de lotissements (atlantic'eau prend en charge 35% de la dépense). Ces participations ne couvrent pas la totalité du coût des travaux et études.

Le montant des participations (montants prévisionnels 2024-2028 inclus dans les recettes diverses du point 2.2.1) relatives aux travaux pour compte de tiers a donné lieu à l'émission de titres de recettes suivants :

2019	2020	2021	2022	2023
926 k€	613 k€	1 010 k€	971 k€	1 128 k€

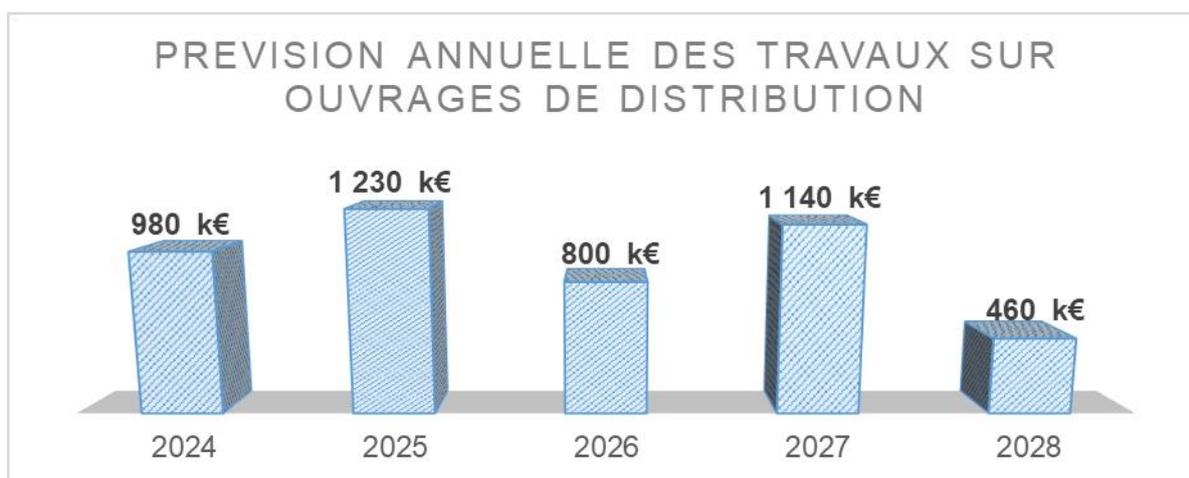
➤ Programme annuel : entretien des ouvrages

L'entretien des ouvrages de distribution fait également l'objet d'un plan de réhabilitation à raison de 3 ouvrages environ par an.

Les travaux relatifs à la réhabilitation des réservoirs, chiffrés à 4M€ sur la période 2023-2027 lors du DOB 2023, ont été portés à 4,6 M€ sur la période 2024 à 2028 et sont présentés en détail dans l'annexe 4d.

En 2024, il est prévu de finaliser les travaux sur les réservoirs suivants : la rénovation à Châteaubriant-Le Bignon (150 k€), à Fay de Bretagne – La Ridelais (130 k€), à Paulx – L'illaire (240 k€), à la Roche-Blanche (10 k€) et la démolition du réservoir de la Birochère à Pornic (350k€).

Enfin, il est également prévu d'engager courant 2024 la démolition du château d'eau de Vallons-de-l'Erdre (80k€ sur 160 k€ au total).

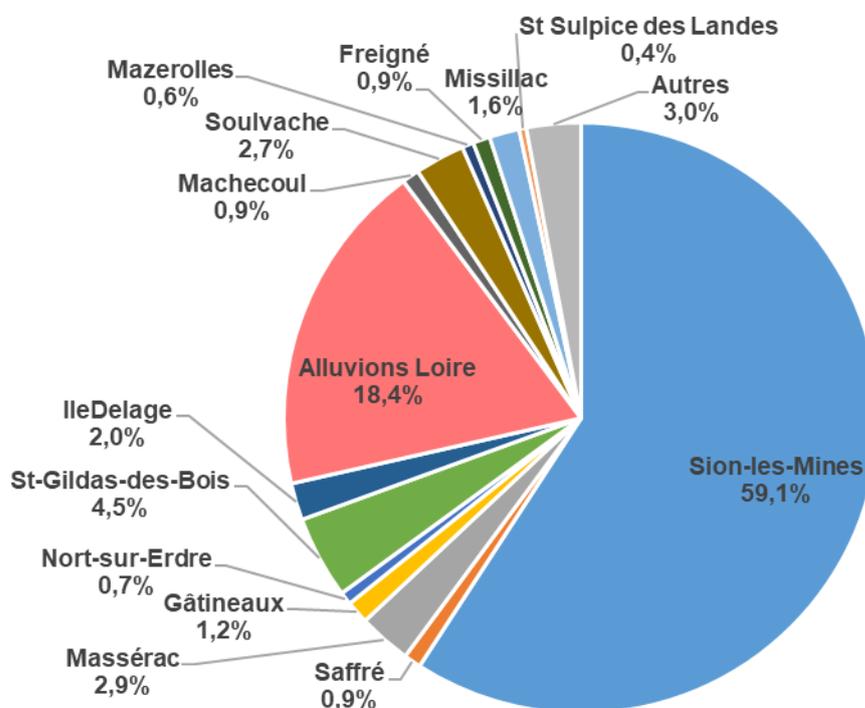


5.2.4. LES AUTRES INVESTISSEMENTS

➤ **Gestion de la ressource en eau :**

- Gestion des ouvrages de production : 1 310 k€
- Diagnostics / réhabilitation d'ouvrages / nouvel ouvrage (dont Freigné 60 k€ - Massérac 70 k€ - Mazerolles 20 k€ - Missillac 52 k€ - Nort 25 k€ - Saffré 60 k€ - St Sulpice 20 k€ - St Gildas 32 k€ - Soulvache 160 k€) : 630 k€
- Prévision travaux régénération ouvrages de production : 180 k€
- Nouvel ouvrage (St Gildas – Sion-les-Mines) : 500 k€
 - Etudes ou suivis « hydrogéologiques » (Mazerolles – Sion-les-Mines) : 40 k€
 - Recherches en eau : 1 310 k€
- Recherches en eau (Ile Delage – alluvions Loire 1,3 M€ / Missillac 0,1 M€) : 1 205 k€
- Missillac : 105 k€
 - Travaux associés : 3 810 k€
- Gestion de la décharge à Sion-les-Mines : 3 550 k€
- Travaux dans les périmètres de protection immédiates (PPI) des étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou : 80 k€
- Travaux de clôture des PPI (Massérac 85 k€ - Machecoul 50 k€) : 135 k€
- Périmètre de protection rapprochée n°1 Saint-Gildas-des-Bois: 15 k€
- Réalisation de piézomètres (Nort– Machecoul) : 30 k€

REPARTITION DES DEPENSES PAR SITE DE CAPTAGE



Enfin, il est rappelé que ces estimations doivent régulièrement faire l'objet d'une régularisation du fait notamment des incertitudes liées au calendrier de procédures administratives très lourdes. Elles seront susceptibles d'évoluer selon les mesures de protection des ressources en eau retenues.

➤ **PCRS image et PCRS vecteur**

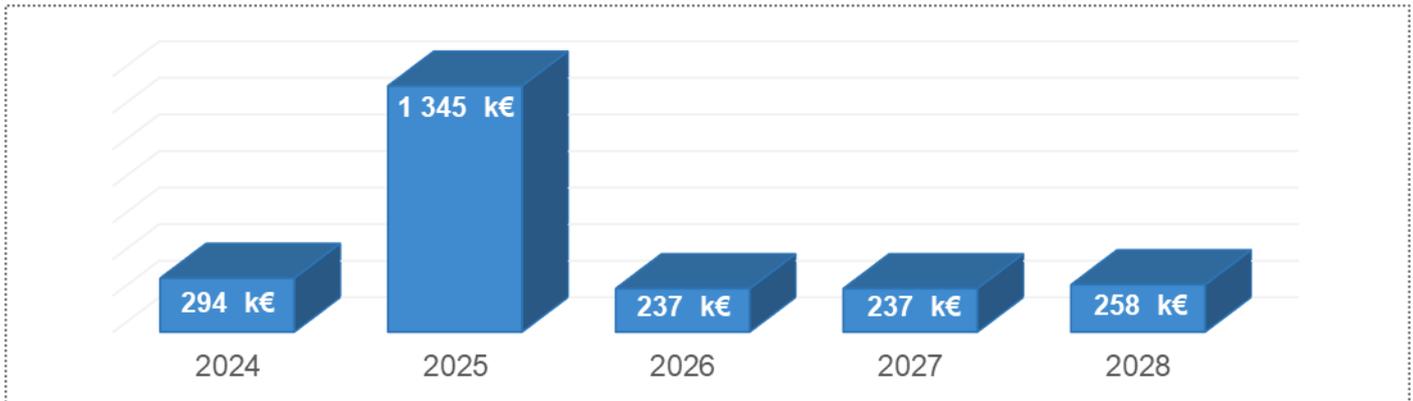
Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE

Atlantic'eau poursuit sa collaboration avec Territoire d'Énergie 44 dans projet L.A GEO DATA : mise à jour du PCRS Image et lancement du PCRS Vecteur. Comme le stipule la convention d'indivision entre les deux parties, les dépenses sont réparties équitablement.

Les dépenses du PCRS image à la charge d'atlantic'eau sont de l'ordre de 350 k€ pour l'exercice 2024 et celles inhérentes au lancement du PCRS vecteur ont à hauteur de 1 250 k€ étalées sur la durée du marché, à savoir de 2024 à 2026. Pour ces deux projets, il est attendu des participations financières à hauteur de 80% des dépenses environ.

➤ **Autres investissements**

Les autres investissements comprennent principalement le mobilier, le matériel informatique, le renouvellement du parc automobile et l'acquisition de terrains.



La forte progression des crédits de paiement constatés sur 2025 résulte de l'acquisition de plusieurs parcelles à Ancenis pour environ 1,1 M€ dans l'optique de la construction d'un nouvel ouvrage de production.

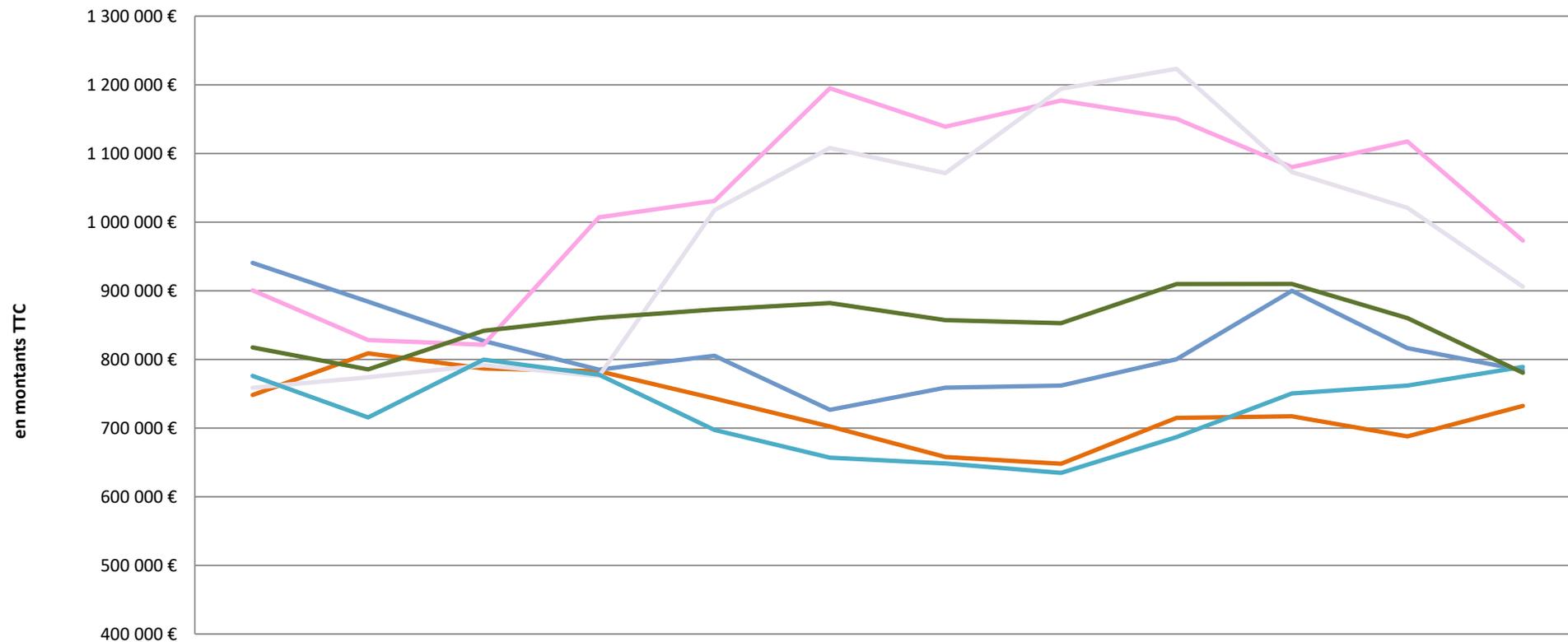
La prospective financière sur la période 2024 à 2028 illustrant l'ensemble des indicateurs financiers cités dans ce rapport d'orientation budgétaire est présentée en annexe 5.

Avec l'évolution votée du tarif de vente d'eau pour l'année 2024, le financement des investissements prévus sur la période 2024-2028 peut être assuré par un prélèvement sur la section d'exploitation (auto-financement) jusqu'à l'exercice 2024 uniquement. Afin d'assurer le financement de l'ensemble des investissements nécessaires, atlantic'eau devra, en parallèle de l'évolution tarifaire, recourir à l'emprunt.

Il est à noter que, comme en 2023, l'engagement des opérations principales d'investissement fera l'objet d'AP/CP. A ce titre, un règlement budgétaire et financier interne a été approuvé lors du comité syndical du 24 novembre 2023 redéfinissant notamment la gestion des autorisations de programme; le but étant d'apporter une meilleure lisibilité et une souplesse dans l'exécution du budget tout en conservant une finesse dans le suivi budgétaire de chacune des autorisations de programme.



SUIVI MENSUEL DES CREANCES D'EAU IMPAYEES - EXERCICES 2018 à 2023 (montants TTC)



	31-janv	28-févr	31-mars	30-avr	31-mai	30-juin	31-juil	30-août	30-sept	31-oct	30-nov	31-déc
2023	748 089,85	808 804,52	786 905,78	782 602,00	743 012,85	702 352,08	657 924,97	647 963,56	714 558,78	716 915,79	687 801,12	732 201,09
2022	940 539,69	884 044,49	826 968,08	785 166,09	805 203,61	726 513,27	758 717,57	761 801,36	800 172,11	899 816,35	816 310,15	784 188,91
2021	900 560,58	828 075,10	821 349,10	1006 860,01	1030 942,64	1194 888,98	1139 059,01	1177 087,82	1150 305,16	1079 987,29	1117 268,42	972 876,78
2020	758 625,95	774 053,60	791 339,02	775 814,29	1017 341,32	1107 908,28	1071 175,30	1194 105,11	1223 179,75	1073 084,12	1020 610,86	905 961,74
2019	776 101,69	715 525,37	799 639,26	777 769,90	697 209,77	656 817,21	648 437,35	634 684,35	686 856,42	750 296,14	761 861,10	788 958,37
2018	817 271,91	785 512,25	841 533,21	860 479,16	872 576,57	881 936,90	857 282,43	852 699,82	909 751,00	909 831,50	860 180,63	780 492,31

SUIVI COMPTABLE CREANCES D'EAU IMPAYÉES - exercice 2023
 (montants TTC - Abonnés : recouvrements amiables ou contentieux)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL TTC
Soldes restes à recouvrer au 01/01/2023 (TTC)	2 850,70 €	4 365,31 €	20 883,51 €	67 562,54 €	225 940,09 €	462 076,76 €	0,00 €	783 678,91 €
Janvier 2023 :								
. Émissions titres recettes							19 186,64 €	19 186,64 €
. Émissions pénalités (01/22)							8 003,00 €	8 003,00 €
. Recouvrements ou ANV	-76,55 €	-323,13 €	-244,35 €	-2 654,40 €	-15 297,95 €	-44 182,32 €	0,00 €	-62 778,70 €
								-35 589,06 €
Février 2023 :								
. Émissions titres recettes							88 026,30 €	88 026,30 €
. Émissions pénalités (02/22)							33 284,00 €	33 284,00 €
. Recouvrements ou ANV	-110,28 €	-42,44 €	-554,71 €	-2 401,79 €	-12 302,88 €	-45 183,53 €	0,00 €	-60 595,63 €
								60 714,67 €
Mars 2023 :								
. Émissions titres recettes							54 118,12 €	54 118,12 €
. Émissions pénalités (03/22)							27 401,00 €	27 401,00 €
. Recouvrements ou ANV	-955,05 €	-742,86 €	-3 240,65 €	-6 053,69 €	-21 254,99 €	-60 989,25 €	-10 181,38 €	-103 417,87 €
								-21 898,75 €
Avril 2023 :								
. Émissions titres recettes							47 125,53 €	47 125,53 €
. Émissions pénalités (04/22)							5 671,00 €	5 671,00 €
. Recouvrements ou ANV	0,00 €	-194,61 €	-312,95 €	-2 284,54 €	-9 514,22 €	-36 668,01 €	-8 125,97 €	-57 100,30 €
								-4 303,77 €
Mai 2023 :								
. Émissions titres recettes							47 863,77 €	47 863,77 €
. Émissions pénalités (05/22)							13 886,00 €	13 886,00 €
. Recouvrements ou ANV	-344,19 €	-20,00 €	-1 969,60 €	-2 932,59 €	-13 194,64 €	-26 366,76 €	-56 511,14 €	-101 338,92 €
								-39 589,15 €
Juin 2023 :								
. Émissions titres recettes							-95,00 €	-95,00 €
. Émissions pénalités (06/22)							-636,00 €	-636,00 €
. Recouvrements ou ANV	0,00 €	-50,00 €	-378,66 €	-1 074,20 €	-9 419,44 €	-23 287,37 €	-5 720,10 €	-39 929,77 €
								-40 660,77 €
Juillet 2023 :								
. Émissions titres recettes							26 037,48 €	26 037,48 €
. Émissions pénalités (07/22)							12 349,00 €	12 349,00 €
. Recouvrements ou ANV	0,00 €	-849,22 €	-4 146,15 €	-4 393,71 €	-14 320,64 €	-25 869,03 €	-33 234,84 €	-82 813,59 €
								-44 427,11 €
Août 2023 :								
. Émissions titres recettes							-77,88 €	-77,88 €
. Émissions pénalités (08/22)							-106,00 €	-106,00 €
. Recouvrements ou ANV	0,00 €	-124,60 €	-171,82 €	-1 089,63 €	-4 428,18 €	-10 583,27 €	6 619,97 €	-9 777,53 €
								-9 961,41 €
Septembre 2023 :								
. Émissions titres recettes							97 888,20 €	97 888,20 €
. Émissions pénalités (09/22)							32 913,00 €	32 913,00 €
. Recouvrements ou ANV	0,00 €	-16,58 €	-301,84 €	-1 833,45 €	-7 022,70 €	-12 048,13 €	-42 983,28 €	-64 205,98 €
								66 595,22 €
Octobre 2023 :								
. Émissions titres recettes							20 485,14 €	20 485,14 €
. Émissions pénalités (10/22)							3 922,00 €	3 922,00 €
. Recouvrements ou ANV	0,00 €	-4,99 €	-554,86 €	-1 089,93 €	-3 885,68 €	-7 853,35 €	-8 661,31 €	-22 050,12 €
								2 357,01 €
Novembre 2023 :								
. Émissions titres recettes							41 557,71 €	41 557,71 €
. Émissions pénalités (11/22)							18 921,00 €	18 921,00 €
. Recouvrements ou ANV	0,00 €	-107,91 €	-1 145,75 €	-8 234,51 €	-19 193,34 €	-16 800,13 €	-44 111,74 €	-89 593,38 €
								-29 114,67 €
Décembre 2023 :								
. Émissions titres recettes							62 578,82 €	62 578,82 €
. Émissions pénalités (12/22)							28 143,00 €	28 143,00 €
. Recouvrements ou ANV	-183,80 €	-0,54 €	-63,00 €	-826,12 €	-4 189,58 €	-8 966,73 €	-32 092,09 €	-46 321,86 €
								44 399,97 €
TOTAL TTC	1 180,83 €	1 888,43 €	7 799,17 €	32 693,98 €	91 915,85 €	143 278,88 €	453 443,95 €	732 201,09 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2023 (RECETTES)

	Prévisions budgétaires	Engagements au 31/12/2023	Réalisations au 31/12/2023	Crédits annulés	Recettes engagées non recouvrées
Art. 13111 - Subventions Agence de l'Eau	350 000,00 €	1 507 236,40 €	1 476 121,40 €	108 321,10 €	15 557,50 €
A1-41 - Dossier n° 210084701 - travaux renouvellement réseaux eau potable - lutte fuites territoire La Mée	226 121,40 €	152 621,40 €	152 621,40 €	73 500,00 €	0,00 €
A1-41 - Dossier n° 210079101 - amélioration sectorisation réseau eau potable territoire La Mée	73 500,00 €	73 500,00 €	73 500,00 €	0,00 €	0,00 €
A1-42 - Dossier n° 220667601 - sectorisation sur le réseau d'eau potable de Châteaubriant/Pays de la Mée - Lutte contre les fuites	50 378,60 €	31 115,00 €	0,00 €	34 821,10 €	15 557,50 €
A1-44 - AP n° 230335001 - Renouvellement de réseaux d'eau potable fuyards sur différents secteurs d'Atlantic'eau	0,00 €	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Art. 13118 - Subventions Etat (DSIL)	303 000,00 €	553 000,00 €	553 000,00 €	0,00 €	0,00 €
A1-402 - AP n° 2021/SGAR/628 - Amélioration de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable de Massérac	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
A1-361 - AP n° 2023/SGAR/546 - Feeder sous la Loire : Première partie (forage sous la Loire)	150 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Bonus écologique achat Renault Zoé	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Art. 1312 - Subventions Régions	225 000,00 €	202 500,00 €	0,00 €	22 500,00 €	202 500,00 €
Participation PCRS image (LA GEO DATA)	225 000,00 €	202 500,00 €	0,00 €	22 500,00 €	202 500,00 €
Art. 1313 - Subventions Département	50 000,00 €	48 900,00 €	7 950,00 €	1 100,00 €	40 950,00 €
A1-44 - Protection de la ressource : conventions cadre avec le Département	4 500,00 €	7 950,00 €	7 950,00 €	-3 450,00 €	0,00 €
Participation PCRS image (LA GEO DATA)	45 500,00 €	40 950,00 €	0,00 €	4 550,00 €	40 950,00 €
Art. 1318 - Subventions Autres	62 500,00 €	56 250,00 €	0,00 €	6 250,00 €	56 250,00 €
Participation PCRS image (LA GEO DATA)	62 500,00 €	56 250,00 €	0,00 €	6 250,00 €	56 250,00 €
TOTAL GENERAL	990 500,00 €	2 367 886,40 €	2 037 071,40 €	138 171,10 €	315 257,50 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2023 (DEPENSES)

		Prévisions budgétaires	Engagements au 31/12/2023	Réalisations au 31/12/2023	Crédits annulés	Dépenses engagées non mandatées
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	517 500,00 €	431 169,80 €	81 169,80 €	106 180,04 €	350 000,00 €
	Art. 2031 - Frais d'études	40 864,16 €	60 714,00 €	60 714,00 €	0,00 €	0,00 €
	Art. 2051 - Achats logiciels dissociés	476 635,84 €	370 455,80 €	20 455,80 €	106 180,04 €	350 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	123 917,00 €	102 898,02 €	76 495,55 €	22 128,85 €	25 292,60 €
	Art. 2111 - Achats terrains	40 326,00 €	25 086,90 €	11 886,90 €	15 239,10 €	13 200,00 €
	Art. 2182 - Matériel de transport	28 742,00 €	28 741,26 €	28 741,26 €	0,74 €	0,00 €
	Art. 2183 - Matériel bureau et informatique	37 834,00 €	34 679,90 €	30 221,80 €	3 193,60 €	4 418,60 €
	Art. 2184 - Mobilier bureau	13 000,00 €	11 795,59 €	4 121,59 €	1 204,41 €	7 674,00 €
	Art. 2188 - Autres immobilisations incorporelles	4 015,00 €	2 594,37 €	1 524,00 €	2 491,00 €	0,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	39 423 500,00 €	41 677 724,21 €	37 317 412,32 €	2 254 224,21 €	2 106 087,68 €
	Art. 2313 - Constructions	8 053 494,00 €	8 053 494,00 €	6 764 995,27 €	1 076 912,25 €	211 586,48 €
	Art. 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	22 959 806,00 €	25 214 030,21 €	25 214 030,21 €	0,00 €	0,00 €
	Art. 238 - Avances & acomptes versés/commandes immobilisations corporelles	8 410 200,00 €	8 410 200,00 €	5 338 386,84 €	1 177 311,96 €	1 894 501,20 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	4 368 950,00 €	4 368 950,00 €	4 133 918,05 €	273 459,09 €	235 031,95 €
	Art. 21531 - Réseaux d'adduction d'eau	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Art. 2313 - Constructions	768 950,00 €	495 490,91 €	260 458,96 €	273 459,09 €	235 031,95 €
	Art. 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	3 400 000,00 €	3 873 459,09 €	3 873 459,09 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		44 433 867,00 €	46 580 742,03 €	41 608 995,72 €	2 655 992,19 €	2 716 412,23 €

ETAT DES SUBVENTIONS AU 31/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
 Reçu en préfecture le 20/02/2024
 Publié le
 ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE-ant



Financeurs	Description	Montant de l'aide	restant à verser
Etat - DSIL	Attribution d'une aide pour la création d'une réserve captage d'eau potable - usine de Nort-sur-Erdre	840 700 €	588 490 €
Etat - DSIL	Attribution d'une aide pour l'amélioration de la filière de traitement de l'usine AEP de Masserac	500 000 €	350 000 €
Etat - DRAAF	Attribution d'une aide pour l'animation des aides agro-environnementales et climatiques (MAEC) Campagne 2023Bassin versant de l'Erdre et ses captages	17 736 €	17 736 €
Etat - DRAAF	Attribution d'une aide pour l'animation des aides agro-environnementales et climatiques (MAEC) Campagne 2023Val Saint Martin	6 291 €	6 291 €
Etat - DSIL	Attribution d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public localPhase 1 - Première partie : forage sous la Loire	500 000 €	100 000 €
Etat - Agence de l'Eau	Mise en place de compteurs de sectorisation sur le territoire du Pays de la Mée - lutte contre les fuites du réseau d'eau potable	105 000 €	- €
Etat - Agence de l'Eau	Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur le SIAEP du Pays de la Mée - Lutte contre les fuites	508 738 €	- €
Etat - Agence de l'Eau	PSE bassin de Saffré - accompagnement - Pays de la Loire - 2021	14 384 €	- €
Etat - Agence de l'Eau	CT Captages amont de l'Erdre 2021-2023 - Captage de Freigné animation Atlantic'eau 2021	4 428 €	- €
Etat - Agence de l'Eau	CT Captages prioritaires de l'amont de l'Erdre 2021-2023 - Captage de Freigné - Actions collectives et individuelles agricoles 2021	3 180 €	- €
Etat - Agence de l'Eau	PSE bassin de Saffré (44) - paiements exploitations agricoles - Pays de la Loire - 2021	1 440 000 €	1 440 000 €
Etat - Agence de l'Eau	CTE CHERE DON ISAC 2020-2022 : Captage prioritaire de Saffré - Diagnostics individuels 2021	5 152 €	5 152 €
Etat - Agence de l'Eau	CTE CHERE DON ISAC : Captage prioritaire de Saffré - Actions agricoles 2021	5 250 €	- €
Etat - Agence de l'Eau	CT Captages amont Erdre 2021-2023 : Atlantic'eau - Animation 2022	4 428 €	2 214 €
Etat - Agence de l'Eau	CT Captages amont de l'Erdre 2021-2023 : Atlantic'eau - Programme d'actions collectives et individuelles agricoles 2022	5 690 €	2 845 €
Etat - Agence de l'Eau	CT Captages amont Erdre 2021-2023 : Atlantic'eau - Diagnostics individuels 2022-2023	6 720 €	6 720 €
Etat - Agence de l'Eau	CT Eau Chère DON Isac 2020-2022 : Atlantic'eau - AAC Saffré - Diagnostics individuels 2022	5 012 €	5 012 €
Etat - Agence de l'Eau	CT Eau Chère Don Isac 2020-2022 : Atlantic'eau - AAC Saffré - Animation agricole 2022	12 000 €	6 000 €
Etat - Agence de l'Eau	CT Eau Chère Don Isac 2020-2022 : Atlantic'eau - AAC Saffré - Actions collectives agricoles 2022	29 040 €	14 520 €
Etat - Agence de l'Eau	Mise en place de débitmètres de sectorisation sur le réseau d'eau potable de Châteaubriant/Pays de la Mée - Lutte contre les fuites	31 115 €	15 558 €
Etat - Agence de l'Eau	CTE Chère Don Isac - Atlantic'eau - Animation de la Charte du captage prioritaire de Saffré 2023	40 560 €	20 280 €
Etat - Agence de l'Eau	CT Captages prioritaires de l'amont de l'Erdre 2021-2023 : Animation du captage de Freigné 2023	8 450 €	4 225 €
Etat - Agence de l'Eau	CT Captages prioritaires de l'amont de l'Erdre 2021-2023 : Actions collectives et individuelles agricoles 2023	6 330 €	3 165 €
Etat - Agence de l'Eau	Renouvellement de réseaux d'eau potable fuyards sur différents secteurs d'Atlantic'eau	2 500 000 €	1 250 000 €
Département	Convention annuelle 2022	3 972 €	- €
Département	Aménagement carrefour de la Chagnerie (RD95 / RD87) à Machecoul-Saint-Meme (convention 2022_06)	7 700 €	- €
Département	Convention annuelle 2023	13 259 €	7 654 €
Région	Reconquête de la qualité de la ressource en eau - Gestion de l'azote à partir d'un réseau de reliquats à Nort-sur-Erdre	6 914 €	- €
Région	Reconquête de la qualité de la ressource en eau - Accompagne-ment des agriculteurs captage de Freigné	2 140 €	- €
Région	Accompagnement à la mise en œuvre des MAEC pour l'année 2022 sur le captage de Nort-sur-Erdre	6 480 €	- €
Région	Reconnaissance de la zone d'alimentation en eau du projet Apporteurs d'eau à ANDROKA ET ITAMPOLO	15 000 €	7 500 €
TOTAL		6 655 668 €	3 853 361 €

Localisation	Détail	ESTIMATION	Avant 2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Usine de Freigné	Nouvelle Usine Freigné	1 000 k€	30 k€		70 k€	500 k€	400 k€								
Forage de St Sulpice	Sécurisation	50 k€	0 k€		50 k€										
Usine d'Ancenis	optimisation traitement Pesticide et MO (Travaux)	450 k€	50 k€	400 k€											
	Nouvelle Usine	20 000 k€	0 k€				200 k€	500 k€	6 800 k€	7 500 k€	5 000 k€				
	Divers, dont sécurisation	400 k€	50 k€	100 k€	100 k€	100 k€	50 k€								
Usine Nort-Loire	Nouveau champ captant	31 000 k€								400 k€	400 k€	6 200 k€	8 000 k€	8 000 k€	8 000 k€
TOTAL Territoire ANCENIS		52 900 k€	130 k€	500 k€	220 k€	600 k€	650 k€	500 k€	6 800 k€	7 900 k€	5 400 k€	6 200 k€	8 000 k€	8 000 k€	8 000 k€
Usine Massérac	Rénovation de l'usine	3 705 k€	1 457 k€	1 400 k€	848 k€	0 k€	0 k€								
	Divers, dont sécurisation	200 k€				100 k€	100 k€								
TOTAL Territoire Guémené-Penfao		3 905 k€	1 457 k€	1 400 k€	848 k€	100 k€	100 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Usine de Saffré	Réhabilitation de l'usine	4 000 k€		100 k€	1 300 k€	2 000 k€	600 k€								
Usine de Nort-sur-Erdre	Réhabilitation de l'usine	8 442 k€	5 830 k€	1 112 k€	1 500 k€	0 k€	0 k€								
	Traitement des nitrates (Usine de Nort)	1 500 k€		100 k€	1 400 k€										
Usine de Mazerolles	Création Ouvrage pré-traitement	2 000 k€					200 k€	1 800 k€							
TOTAL Territoire Nort/Erdre		15 942 k€	5 830 k€	1 312 k€	4 200 k€	2 000 k€	800 k€	1 800 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Usine de Soulvache (Bonne Fontaine)	réhab. Bâche entrée	1 600 k€	1 000 k€		100 k€								500 k€		
Usine de Sion les Mines	Nouvelle Usine	2 000 k€					150 k€	1 850 k€							
TOTAL Territoire Pays de la Mée		3 600 k€	1 000 k€	0 k€	100 k€	0 k€	150 k€	1 850 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	500 k€	0 k€	0 k€
Usine Machecoul	Nouvelle Usine	600 k€			100 k€							500 k€			
TOTAL Territoire Pays de Retz		600 k€	0 k€	0 k€	100 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	500 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Usine TRIGODET	Sécurisation électrique	620 k€	20 k€	300 k€	100 k€	100 k€	100 k€								
Usine de Missillac	Divers, dont sécurisation	350 k€		50 k€	300 k€										
TOTAL Territoire PSG		970 k€	20 k€	350 k€	400 k€	100 k€	100 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Usine FROSSAY	Démolition et création d'une reprise, rénovation stockage	450 k€	0 k€	150 k€	300 k€										
TOTAL CCSE		450 k€	0 k€	150 k€	300 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Usine des Gâtineaux	Réhabilitation Usine	11 200 k€		100 k€	500 k€	3 000 k€	5 000 k€	2 600 k€							
Barrage Gâtineaux	sécurisation	100 k€	100 k€												
TOTAL VSM		11 300 k€	100 k€	100 k€	500 k€	3 000 k€	5 000 k€	2 600 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total général		89 667 k€	8 537 k€	3 812 k€	6 668 k€	5 800 k€	6 800 k€	6 750 k€	6 800 k€	7 900 k€	5 400 k€	6 700 k€	8 500 k€	8 000 k€	8 000 k€

TRAVAUX STRUCTURANTS

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ANNEXE 4b
SLO

ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE

Territoire	Opération	Estimation	< 2024	2024	2025	2026	2027	2028
Secteur Nord Ouest (Ancenis/Pays de la Mée)	Sécurisation secteur nord ANCE + feeder sortie Usine	19 300 k€					300 k€	5 000 k€
	Sécurisation secteur sud LAME	3 100 k€			100 k€	3 000 k€		
	Sécurisation secteur nord LAME	3 100 k€				100 k€	3 000 k€	
Secteur Sud-Ouest	Sécurisation secteur Birochère et Rogère	1 230 k€	64 k€	1 166 k€				
	Liaison Vigneux - Rouans (La Garenne)	27 000 k€	13 868 k€	10 895 k€	2 237 k€			
	La Garenne - La Hardière	12 400 k€						200 k€
	Renf la Hardière vers Noë des Landes	2 750 k€			50 k€	100 k€	2 400 k€	200 k€
Secteur Sud-Est	DN 800mm Usine Basse-Goulaine - Les pégers - 10km	12 000 k€	328 k€	3 000 k€	6 000 k€	2 672 k€		
	Renforcement entre Basse-Goulaine et les bâches du Loroux-Bottereau	2 000 k€			200 k€	1 800 k€		
	stockage 3 000 m³ la Bazouinière + suppressions (Loroux-Bottereau)	2 000 k€				200 k€	1 800 k€	
	Renforcement du feeder transport entre La Haye-Fouassière et Le Pallet	3 000 k€					200 k€	2 800 k€
	Stockage 10 000 m3 au Brandière	5 200 k€						200 k€
	Réservoir au sol 5 000 m3 - zone Sud	3 000 k€				100 k€	1 400 k€	1 500 k€
	Réservoir au sol 10 000 m3 - Les Pégers	5 000 k€		200 k€	1 500 k€	3 300 k€		
Secteur Nort sur Erdre	Feeder sécurisation Ouest du territoire - liaison Nort-sur-Erdre / Héric	2 100 k€	1 880 k€	220 k€				
	Renforcement Pont de Mauves-sur-Loire	1 000 k€		100 k€	900 k€			
	Renouvellement Feeder Nort-sur-Erdre/SAFFRE/BLAIN	2 000 k€				2 000 k€		
	Sécurisation secteur Sud NORT/ANCENIS + stockage à proximité du Pont de Mauves sur Loire	9 100 k€				100 k€	3 000 k€	3 000 k€
Secteur Pontchâteau-St gildas	surpresseur Missillac	150 k€	50 k€	100 k€				
Total atlantic'eau		118 930 k€	16 190 k€	15 680 k€	10 987 k€	13 372 k€	12 100 k€	12 900 k€

TRAVAUX DE RESEAUX DE DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 044-254401094-20240216-CS_2024_02-DE

ANNEXE 4c
SLO

P 2022	P 2023	P 2024	P 2025	P 2026	P 2027	P 2028
13 760 000 €	11 320 000 €	14 000 000 €	18 200 000 €	18 800 000 €	19 200 000 €	19 980 000 €

Programmes	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
P 2022	2 752 000 €	9 632 000 €	1 376 000 €				
P 2023		2 264 000 €	7 924 000 €	1 132 000 €			
P 2024		420 000 €	8 400 000 €	5 180 000 €			
P 2025			546 000 €	11 466 000 €	6 188 000 €		
P 2026				564 000 €	11 280 000 €	6 956 000 €	
P 2027					576 000 €	11 520 000 €	7 104 000 €
P 2028						599 400 €	12 987 000 €
P 2029							619 800 €
TOTAL	2 752 000 €	12 316 000 €	18 246 000 €	18 342 000 €	18 044 000 €	19 075 400 €	20 710 800 €

Année de Travaux	Montant annuel à engager	COMMUNES	RESERVOIRS	Type Bâche / CE	Intervention	ESTIMATION	< 2024	2024	2025	2026	2027	2028
2022	850 k€	CHATEAUBRIANT	Réservoir du Bignon	CE	Rénovation	850 k€	700 k€	150 k€				
2023	1 820 k€	PORNIC	Birochère	CE	Démolition	650 k€	300 k€	350 k€				
		CHATEAUBRIANT	Bache de Béré	Bâche	Rénovation	410 k€	10 k€		400 k€			
		BLAIN	Blain	CE	Rénovation	370 k€	20 k€		350 k€			
		FAY DE BRETAGNE	La Ridelais	CE	Rénovation	140 k€	10 k€	130 k€				
		PAULX	L'Illeire	Bâche	Rénovation	250 k€	10 k€	240 k€				
2024	481 k€	VALLONS-DE-L'ERDRE (ex: FREIGNE)	La Gare	CE	Démolition	160 k€		80 k€	80 k€			
		CROSSAC	Maison neuve	CE	Rénovation	303 k€	8 k€	20 k€	275 k€			
		ROCHE BLANCHE	Roche-Blanche	CE	Rénovation	18 k€	8 k€	10 k€				
2025	720 k€	ERBRAY	La Rouillère	CE	Rénovation	260 k€			10 k€	250 k€		
		GUENOUVRY	La Holtais	Bâche	Rénovation	230 k€			30 k€	200 k€		
		ABBARETZ	La Ville en Bois	Bâche	Rénovation	230 k€			30 k€	200 k€		
2026	743 k€	CHAUMES EN RETZ	Les Landes Fleuries	Bâche	Rénovation	230 k€			10 k€	20 k€	200 k€	
		CASSON	Casson	CE	Rénovation	330 k€			10 k€	20 k€	300 k€	
		PAIMBOEUF	Paimboeuf	CE	Rénovation	183 k€	8 k€		5 k€	20 k€	150 k€	
2027	490 k€	ST CYR en RETZ	Rue Haute Croix	Bâche	Rénovation	180 k€			10 k€	20 k€	150 k€	
		ROUGE	Le Tertre	Bâche	Rénovation	230 k€			10 k€	20 k€	200 k€	
		ROUANS	La Garenne	Bâche	Rénovation	80 k€			10 k€	20 k€	50 k€	
2028	490 k€	SAINT-NICOLAS-DE-REDON	Niveau bas	Bâche	Rénovation	180 k€				10 k€	20 k€	150 k€
		NOZAY	Le Petit Tertre	CE	Rénovation	230 k€				10 k€	20 k€	200 k€
		ST REINE SUR BRETAGNE	La Poterie	CE	Démolition	80 k€				10 k€	20 k€	50 k€
2029	700 k€	LA HAIE-FOUASSIERE	Les Brandières	CE	Rénovation	180 k€					10 k€	20 k€
		ST PHILBERT-DE-GRANLIEU	Rocheblanche	CE	Rénovation ou démolition	330 k€					10 k€	20 k€
		SOUDAN	La Grande Haie	CE	Rénovation	280 k€					10 k€	20 k€
TOTAL							980 k€	1 230 k€	800 k€	1 140 k€	460 k€	

SECTION EXPLOITATION	2024	2025	2026	2027	2028
DEPENSES REELLES	44 699 250 €	46 842 644 €	46 788 977 €	47 084 780 €	47 331 410 €
ACHATS D'EAU	14 834 000 €	15 313 000 €	15 806 000 €	16 316 000 €	16 842 000 €
REMUNERATIONS DELEGATAIRES	22 710 000 €	23 054 467 €	23 318 303 €	23 811 796 €	23 913 987 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 526 000 €	2 596 000 €	2 675 000 €	2 755 000 €	2 836 000 €
GESTION DE LA RESSOURCES EN EAU	1 214 000 €	2 828 000 €	2 055 000 €	1 230 000 €	700 000 €
RECHERCHE - SECURITE SANITAIRE	265 024 €	249 744 €	224 824 €	224 144 €	224 824 €
INTERÊTS D'EMPRUNT	1 090 000 €	971 000 €	994 000 €	1 048 333 €	1 110 333 €
AUTRES DEPENSES	2 060 226 €	1 830 433 €	1 715 850 €	1 699 507 €	1 704 266 €
RECETTES REELLES	64 113 110 €	65 522 000 €	67 569 000 €	68 762 000 €	69 694 000 €
VENTES D'EAU ABONNES	51 145 000 €	52 288 000 €	53 465 000 €	54 677 000 €	55 923 000 €
VENTES D'EAU EN GROS	7 363 000 €	7 600 000 €	7 845 000 €	8 098 000 €	8 359 000 €
TRAVAUX	4 595 000 €	4 650 000 €	4 708 000 €	4 765 000 €	4 822 000 €
AUTRES RECETTES	1 010 110 €	984 000 €	1 551 000 €	1 222 000 €	590 000 €
SOLDE D'EXPLOITATION (hors opération d'ordre)	19 413 860 €	18 679 356 €	20 780 023 €	21 677 220 €	22 362 590 €

SECTION INVESTISSEMENT	2024	2025	2026	2027	2028
DEPENSES REELLES	45 201 521 €	45 088 535 €	45 329 908 €	48 038 807 €	50 759 788 €
RENOUVELLEMENT RESEAU	18 246 000 €	18 342 000 €	18 044 000 €	19 075 400 €	20 710 800 €
STRUCTURANT / TRANSPORT	15 680 337 €	10 987 243 €	13 372 000 €	12 100 000 €	12 900 000 €
OUVRAGE PRODUCTION	3 812 184 €	6 667 906 €	5 800 000 €	6 800 000 €	6 750 000 €
OUVRAGE DISTRIBUTION	980 000 €	1 230 000 €	800 000 €	1 140 000 €	460 000 €
TRAVAUX TIERS	1 530 000 €	1 560 600 €	1 591 812 €	1 623 648 €	1 656 121 €
GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	334 000 €	947 000 €	1 043 000 €	1 982 000 €	2 095 000 €
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT	3 475 480 €	3 459 286 €	4 192 096 €	5 080 759 €	5 929 867 €
AUTRES (TERRAINS, INFORMATIQUE, ...)	1 143 520 €	1 894 500 €	487 000 €	237 000 €	258 000 €
RECETTES REELLES	20 114 530 €	42 565 100 €	45 087 166 €	47 974 023 €	50 863 220 €
SOLDE D'EXPLOITATION N-1	17 999 783 €	19 413 860 €	18 679 356 €	20 780 023 €	21 677 220 €
NOUVEAUX EMPRUNTS	- €	21 000 000 €	26 000 000 €	27 000 000 €	29 000 000 €
SUBVENTIONS	1 929 747 €	1 963 240 €	216 810 €	- €	- €
AUTRES	185 000 €	188 000 €	191 000 €	194 000 €	186 000 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT (hors opération d'ordre)	- 25 086 991 €	- 2 523 435 €	- 242 742 €	- 64 784 €	103 432 €

SOLDE CUMULE	3 200 438 €	677 003 €	434 261 €	369 477 €	472 909 €
---------------------	--------------------	------------------	------------------	------------------	------------------